

Région Grand-Est
Département de la Marne

Commune de Champlat-et-Boujacourt

Carte communale

Pièce n°2 : Rapport de présentation

Vu pour être annexé à la délibération

Le Maire,



Carte communale approuvée le 21/09/2018

P. le Préfet
le Secrétaire Général
Signé
Denis GAUDIN

19 DEC. 2018



Cabinet de conseils juridiques et formations en urbanisme M.T. Projets

9 Rue du Château Mouzin

51 420 Cernay-les-Reims

COURRIER ARRIVE

21 NOV. 2018

SOLS PREFECTURE D'EPERNA

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
PREAMBULE.....	5
OBJECTIFS DE L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE.....	5
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
1- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
◇ LA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	6
◇ LA SITUATION ADMINISTRATIVE.....	7
◇ LE RELIEF	8
◇ LA TRAME BLEUE COMMUNALE	9
◇ LA GEOLOGIE	14
◇ LE CLIMAT	17
◇ LA TRAME VERTE COMMUNALE	18
◇ ANALYSE DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS.....	23
◇ ANALYSE MORPHOLOGIQUE URBAINE.....	26
◇ ANALYSE DU BATI ANCIEN	27
◇ ANALYSE DU BATI RECENT	28
◇ PATRIMOINE ET IDENTITE	30
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	32
2- ANALYSE DEMOGRAPHIQUE	33
◇ HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	33
◇ L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.....	33
◇ LES VARIATIONS DE POPULATION.....	33
◇ LA STRUCTURE PAR AGE.....	34
◇ LES MENAGES	34
3- ANALYSE DE L'HABITAT	35
◇ LE PARC DE LOGEMENT.....	35
◇ LE TYPE DE LOGEMENTS	36

◇	LA DATE D'EMMENAGEMENT	36
◇	LA CONSTRUCTION	37
4-	L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	39
◇	LA POPULATION ACTIVE	39
◇	LES ACTIVITES DU TERRITOIRE	39
5-	ANALYSE DES EQUIPEMENTS ET DES COMMERCES	40
◇	LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET DE SERVICES PUBLICS	40
◇	LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	40
◇	LES EQUIPEMENTS DE LA PETITE ENFANCE	41
◇	LES EQUIPEMENTS CULTURELS	41
◇	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	41
◇	LES EQUIPEMENTS POUR PERSONNES AGEES	41
◇	LES EQUIPEMENTS DE SANTE	42
◇	LES COMMERCES DE PROXIMITE ET LES GRANDES SURFACES	42
◇	LOCALISATION DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS ET SERVICES	43
6-	LE DIAGNOSTIC AGRICOLE	44
◇	L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE	44
7-	LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS	47
◇	L'ACCESSIBILITE	47
8-	LES RISQUES MAJEURS	49
◇	LES RISQUES NATURELS	49
◇	LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INCENDIE	51
9-	LES CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	52
10-	PREVISION DE DEVELOPPEMENT	55
◇	PREVISION DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE	55
◇	PREVISION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	58
11-	RELEVÉ DES DENTS CREUSES	59
◇	RELEVÉ DE DENTS CREUSES A BOUJACOURT	59

12-COMPATIBILITE DE LA CARTE COMMUNALE AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	61
◇ LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL D'EPERNAY ET DE SA REGION.....	61
◇ LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT D'EPERNAY ET DE SA REGION	61
◇ LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN SEINE-NORMANDIE.....	61
◇ LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTIONS DE L'EAU « AISNE-SUIPPE-VESLE »	62
◇ LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	64
13-EXPLICATIONS DES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES	72
◇ CONTRAINTES ET OBJECTIFS.....	72
◇ EXPLICATION DES CHOIX RETENUS	72
◇ JUSTIFICATION DU ZONAGE A BOUJACOURT.....	73
◇ JUSTIFICATION DU ZONAGE DE CHAMPLAT.....	74
◇ JUSTIFICATION DU ZONAGE DU « CHATEAU »	75
◇ JUSTIFICATION DU ZONAGE DE LA NEUVILLE	76
◇ TABLEAU DES SURFACES	76
14-ANALYSE DES INCIDENCES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	77
◇ NATURE DES OCCUPATIONS DU SOLS.....	77
◇ INCIDENCE SUR LA TRAME VERTE.....	77
◇ INCIDENCE SUR LA TRAME BLEUE.....	78

Préambule

Les principes fondamentaux régissant les Cartes Communales sont issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ayant notamment refondu l'urbanisme de planification passant d'une logique de nécessaire reconstruction en période de pénurie de logements dans les années soixante à une logique de développement durable. La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 est venue renforcer cette logique. Ainsi, l'article L121-1 du code de l'urbanisme stipule que « les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ; 1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

Objectifs de l'élaboration de la carte communale

Les pièces composant la Carte Communale forment une suite logique :

- Le rapport de présentation expose le diagnostic territorial, les objectifs démographiques et économiques, l'état initial de l'environnement et justifie la délimitation du périmètre constructible adopté.
- Le ou les document(s) graphique(s) délimitent les secteurs où les constructions sont admises. Seuls ces documents sont opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Les annexes ont pour fonction d'information, elles comportent les servitudes d'utilité publique.

Dans le périmètre « non constructible » (c'est-à-dire hors du périmètre constructible) sont admis l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. La carte communale peut définir un secteur réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées. Les règles générales d'urbanisme, articles L111-1 et suivants et R111-1 et suivants du code de l'urbanisme (prise en compte des risques, des nuisances, de la salubrité et de la sécurité publique etc....), s'appliquent sur l'ensemble du territoire couvert par la carte communale. Toutefois, l'application de la règle de constructibilité limitée, article L111-1-2 du code de l'urbanisme est suspendue

:

Partie 1 : Diagnostic territorial

1-Etat initial de l'environnement

◇ La localisation géographique et administrative

➤ La situation

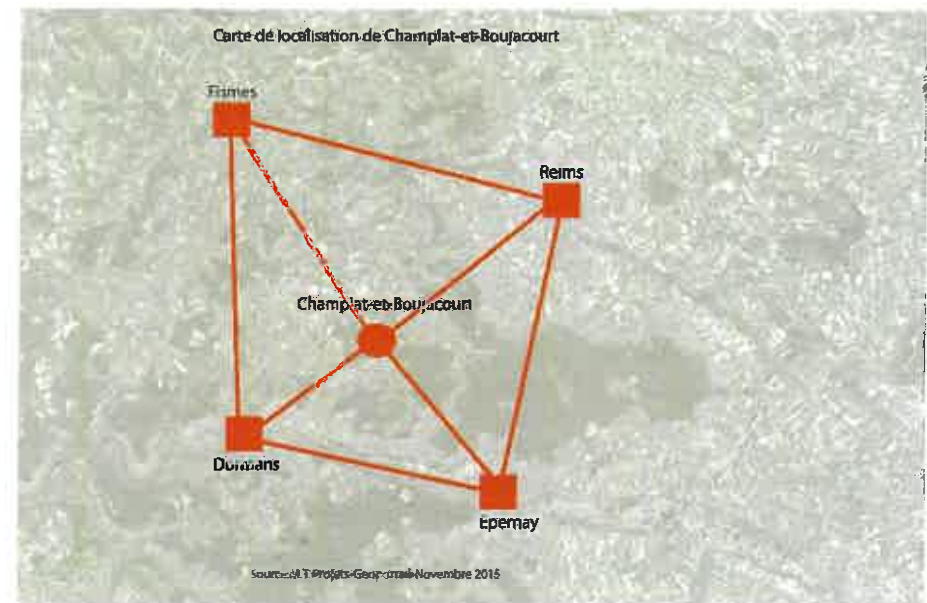
Champlat-et-Boujacourt est une commune française située dans le département de la Marne et en région Champagne-Ardenne. Elle est à 28 km de Reims, 20 km d'Eprenay et 27 km de Fismes. Champlat-et-Boujacourt est limitrophe de plusieurs communes :

- Au Nord par les communes de Chambrecy
- A l'Est par la commune de Chaumuzy
- Au Sud par les communes de Jonquery et La Neuville-aux-Larris
- Et à l'Ouest par la commune de Ville-en-Tardenois

➤ Le site

D'une superficie de 6.36 km², l'espace bâti ne représente qu'une très faible part du territoire, largement occupé par l'espace agricole et l'espace naturel. Cette situation offre de longues perspectives sur les espaces environnants.

D'une population de 160 habitants en 2012, la densité représente 25 habitants par km². Le relief est marqué par une altitude minimum de 138 mètres et une altitude maximale de 248 mètres.



◇ La situation administrative

➤ Intercommunalité

La commune de Champlat-et-Boujacourt appartient au département de la Marne et à la région Grand-Est. Elle se situe dans l'arrondissement de Reims regroupant 294 238 habitants en 2012. La commune regroupe 160 habitants en 2012 soit 25 habitants par km², chiffre inférieur à la densité de l'arrondissement qui est de 173 habitants par km².

Champlat-et-Boujacourt fait partie de la Communauté de Communes de Ardre et Châtillonnais depuis le 1^{er} janvier 2014, composée des 26 communes suivantes : Anthenay, Aougny, Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Champlat-et-Boujacourt, Châtillon-sur-Marne, Chamuzy, Cuchery, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, La Neuville-aux-Larris, Olizy, Passy-Grigny, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, Vandières.

5 965 habitants résident dans cette communauté de communes en 2014.

Ses compétences sont :

1. Aménagement de l'espace
2. Développement économique
3. Environnement
4. Logement
5. Action sociale
6. Actions scolaires et périscolaires
7. Patrimoine
8. Actions foncières
9. Equipements culturels, sportifs et d'enseignement
10. Voirie

➤ Schéma de Cohérence Territoriale

La commune est dans l'aire du SCOT d'Epemay. Le précédent SCOT a été approuvé en 2005 et concerné 123 communes regroupées en 8 intercommunalités. Sa révision a été engagée en 2013, il concerne 139 communes soit 89 400 habitants et 7 intercommunalités.

Le travail de diagnostic a été initié au printemps 2015, ce qui a contribué à identifier les enjeux pour construire un projet de territoire. Il apparaît nécessaire de diversifier les activités économiques. La démographie a peu progressé, posant la question de l'attractivité résidentielle et de l'offre de logement. L'enjeu est d'éviter une fragilisation du territoire.

La nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est un enjeu pour mieux valoriser les opportunités de coopérations avec Reims, Châlons-en-Champagne, et l'Île de France.

Trois grands axes se dégagent :

- Lier tourisme et urbanisme durable pour stimuler l'attractivité territoriale
- Affirmer une vocation productive globale qui intègre activités agricoles, artisanales, industrielles, et tertiaires.
- Une armature urbaine qui développe les services et la qualité de vie.

➤ Les projets supra-communaux

La commune entre dans l'aire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie et du Schéma Aménagement et Gestion des Eaux Aisne-Vesles-Suippe.

◇ Le relief

➤ Le relief sur le territoire

Territorialement, la commune est située en « Tardenois ».

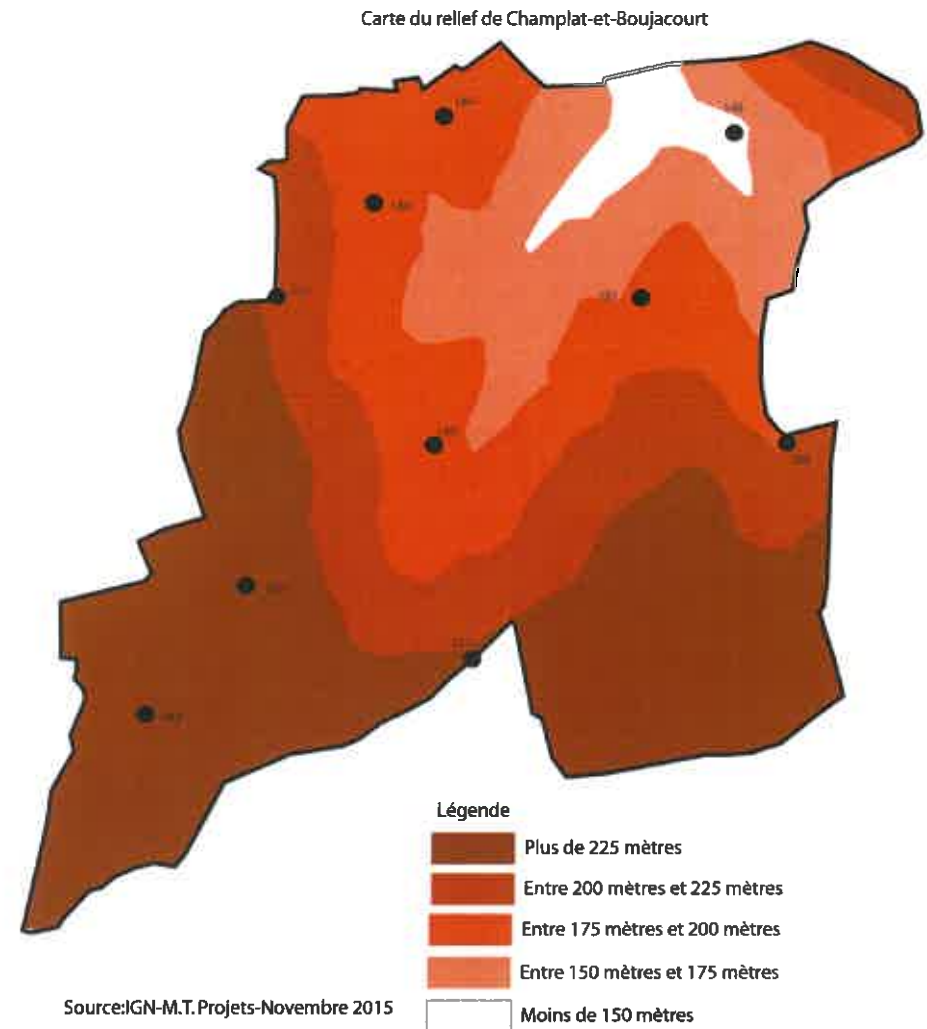
Les cotes d'altitude les plus élevées se situent au Sud de la commune (243 mètres d'altitude)

L'espace bâti de Champlat-et-Boujacourt est généralement compris entre 175 mètres et 200 mètres.

Les cotes les plus basses se situent au nord de la commune (inférieur à 150m).

Le relief est marqué sur le territoire communal puisqu'il y a un dénivelé d'environ 100 mètres.

Aucune contrainte de relief n'est recensée.



◇ La trame bleue communale

➤ L'hydrogéologie

L'hydrogéologie de la région couverte par la feuille de Fismes dans le domaine tertiaire est caractérisée par une extrême fragmentation des nappes, qui est due :

- aux alternances verticales et aux variations latérales de faciès, ce qui entraîne des fluctuations importantes des caractéristiques des terrains,
- aux nombreuses vallées, qui déterminent des bassins d'alimentation très réduits,
- à la cuesta, avec ses nombreuses sources de revers, dont les eaux s'infiltrent dans la craie sous-jacente.

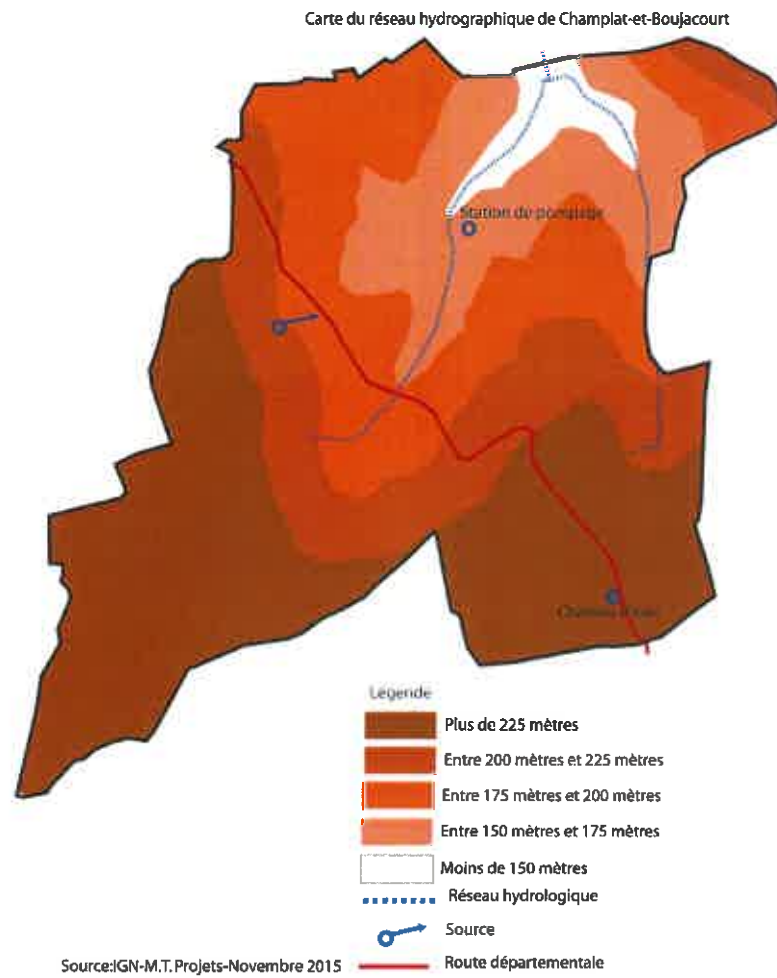
Par contre, la nappe de la craie campanienne constitue une unité importante. Le réservoir de la craie est, de loin, le plus vaste et le plus capable de subvenir aux besoins en eau potable ; d'ailleurs, de nombreuses communes, jadis alimentées par captage de sources sont maintenant groupées en syndicats intercommunaux qui distribuent l'eau de la craie à partir de puits ou forages implantés dans les sites les plus favorables (vallées principales ou adjacentes). En effet, la perméabilité de la craie varie considérablement entre les plateaux et les vallées :

- dans les vallées, la dissolution intense créée par le rassemblement des eaux donne naissance à des réseaux de fissures, et les ouvrages de captage donnent des débits importants pour de faibles rabattements,
- sous les plateaux ou les buttes, la craie est compacte et les débits obtenus sont très faibles. Ce phénomène est encore accentué sous le recouvrement tertiaire. Les calcaires lutétiens donnent naissance à d'importantes circulations d'eau, qui se manifestent par de belles sources.

➤ Les eaux superficielles

Les eaux superficielles de la commune prennent la forme du Ruisseau du Moulin d'Hoyau et du Ruisseau de Sarcy.

La commune est soumise à certaines résurgences d'eau, principalement dans l'espace boisé situé à l'est de la commune le long du Ruisseau des Méances.



➤ L'assainissement

L'assainissement est de type individuel.

La commune n'est pas dotée de station d'épuration.

➤ L'alimentation en eau potable

Le réseau d'alimentation en eau potable est géré par la Lyonnaise des Eaux, c'est une délégation de service public. Il regroupe les communes de la Neuville-aux-Larris, Champlat-et-Boujacourt et Belval-sous-Châtillon.

Le réseau dessert 160 habitants à Champlat-et-Boujacourt, 160 habitants à la Neuville-aux-Larris, et 180 habitants à Belval-sous-Châtillon, soit 520 habitants au total.

La ressource en eau provient d'un forage en fonctionnement depuis l'été 2015 et une source au lieu-dit de la Garenne n°18 ZC. Il est alimenté par une eau de surface et une eau souterraine.

La procédure de déclaration d'utilité publique était en cours, l'enquête publique a eu lieu en septembre 2015.

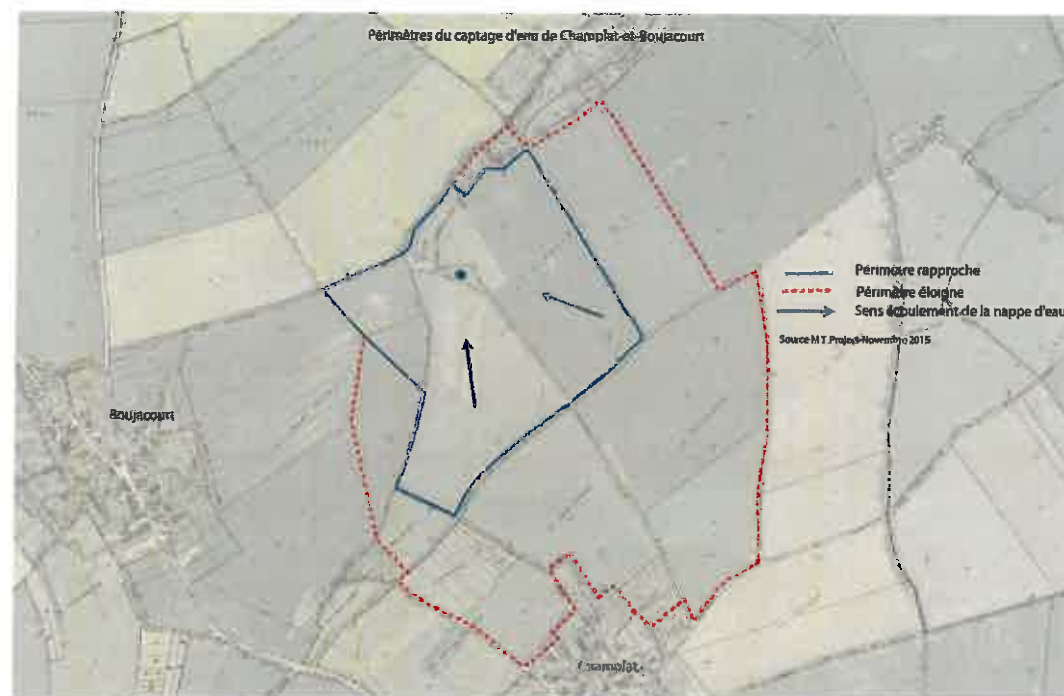
Les pompes de reprise ont un débit de 2*11m3/h et le forage a un débit de 4.5m3/h. Le pompage se fait sur 15heures par jour au maximum, en 2015, la moyenne était de 6.5 heures par jour.

Il n'existe aucun périmètre de protection ou éventuelle zone non aedificandi.

Le captage est peu exposé aux accidents ou aux déversements car il est « loin de tout » mais il existe une activité agricole autour.

Champlat-et-Boujacourt compte 68 clients en 2015

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Volumes facturés à Champlat et Boujacourt	8771	8674	9515	8914	9588



Cocheslet

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	moy
V référence	1884	1782	1884	1820	1984	1820	1984	1884	1820	1984	1820	1884	
2015	1 739		1 686	1 664	1 912	1 749							2 279
2016	405	1 747	1 869								1 575		1 940

Volumes journaliers pendant les vendanges du 08 au 23/09/2015

01/09/2015 00:00:00	76,3
02/09/2015 00:00:00	63,5
03/09/2015 00:00:00	68,9
04/09/2015 00:00:00	63,6
05/09/2015 00:00:00	71
06/09/2015 00:00:00	61,2
07/09/2015 00:00:00	58,3
08/09/2015 00:00:00	81,6
09/09/2015 00:00:00	97,3
10/09/2015 00:00:00	123,9
11/09/2015 00:00:00	122,9
12/09/2015 00:00:00	124,4
13/09/2015 00:00:00	132,4
14/09/2015 00:00:00	128
15/09/2015 00:00:00	143,5
16/09/2015 00:00:00	56,7
17/09/2015 00:00:00	137,8
18/09/2015 00:00:00	112,9
19/09/2015 00:00:00	86,7
20/09/2015 00:00:00	79,4
21/09/2015 00:00:00	87,2
22/09/2015 00:00:00	66,1
23/09/2015 00:00:00	94,7
24/09/2015 00:00:00	78,9
25/09/2015 00:00:00	63,9
26/09/2015 00:00:00	68,7
27/09/2015 00:00:00	60,6
28/09/2015 00:00:00	55,1
29/09/2015 00:00:00	69
30/09/2015 00:00:00	68,4

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

Les matériaux utilisés pour les canalisations sont :

Diamètres	Matériaux	Linéaire (mètres)
50-99 mm	Fonte	2 618
	PE	76
	PVC	6
100-199 mm	Fonte	2 544
Inconnu	Fonte	88
	Inconnu	11
Total		5 343

Le réseau dans son ensemble est dans un état correct mais le refoulement est en mauvais état.

Pour le stockage, un réservoir de 100 m3 est situé à proximité de la Neuville-aux-Larris. Il représente un temps d'autonomie estimé entre 1 journée et 1.5 jours.

L'AEP n'est pas vulnérable aux risques d'inondation

➤ La qualité de l'eau de surface

Il s'agit du ruisseau du Moulin d'Hoyau situé à Champlat -et-Boujacourt ; de 1^{ère} catégorie. C'est un ruisseau d'un mètre de large traversant des bois, des prairies, et quelques cultures. Ses caractéristiques physiques sont diversifiées propice à la reproduction et au développement de la truite fario. Il est à noter que suite au remembrement, la création de deux fossés de drainage sans bassin de décantation. Les apports de matières en suspension dans le cours d'eau ainsi que les produits phytosanitaires risquent d'augmenter dans l'avenir.

La qualité physico-chimique des affluents de l'Ardre est bonne en général (1A ou 1B). Toutefois, on observe des taux de phosphore total assez élevé (P3 et P4) relevant des rejets des eaux usées. La qualité biologique des affluents est médiocre. Le peuplement de macro-invertébrés est peu diversifié corrélé à l'homogénéité du substrat et peu polluosensible montrant une altération chronique de la qualité de l'eau (rejets domestiques et rejets vini-viticoles).

Malgré une qualité physico-chimique globalement bonne sur l'Ardre et ses affluents, la qualité biologique du cours d'eau révèle sa dégradation chronique par les rejets vini-viticoles réguliers et les affluents des collectivités locales, ces derniers pouvant être masqués par une dilution importante.

➤ La qualité de l'eau potable

L'eau que consomme les habitants de Champlat-et-Boujacourt provient de l'unité de distribution de SIAEP Cochelet-Champlat-Neuvil. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en affermage par la Lyonnaise des Eaux.

Les paramètres de l'eau potable :

Bactériologiques

C'est la présence de micro-organisme indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. L'absence est exigée.

Nombre de mesures = 3

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

Nombre d'analyse non conforme = 0

L'eau est de bonne qualité bactériologique.

- Nitrates

Ce sont des éléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l. La teneur moyenne est de 39mg/l/

L'eau est de qualité satisfaisante pour le paramètre nitrate.

- Pesticides

Ce sont des substances chimiques utilisés pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas dépasser 0.1ug/l par substance ou 0.5ug/pour la somme des molécules. La présence des pesticides respecte la norme de 0.1ug/l.

L'eau est conforme.

- Dureté

L'eau est considérée comme dure au-delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effet directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisation de plomb.

L'eau est d'une dureté importante (42.1°F)

- Fluor

C'est la présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5mg/l. La teneur moyenne est de 0.78mg/l.

Globalement l'eau est de bonne qualité.

◇ La géologie

➤ La carte géologique

Le sous-sol géologique de Champlat-et-Boujacourt est décrit par la notice géologique de Fismes. Huit terrains géologiques sont représentés :

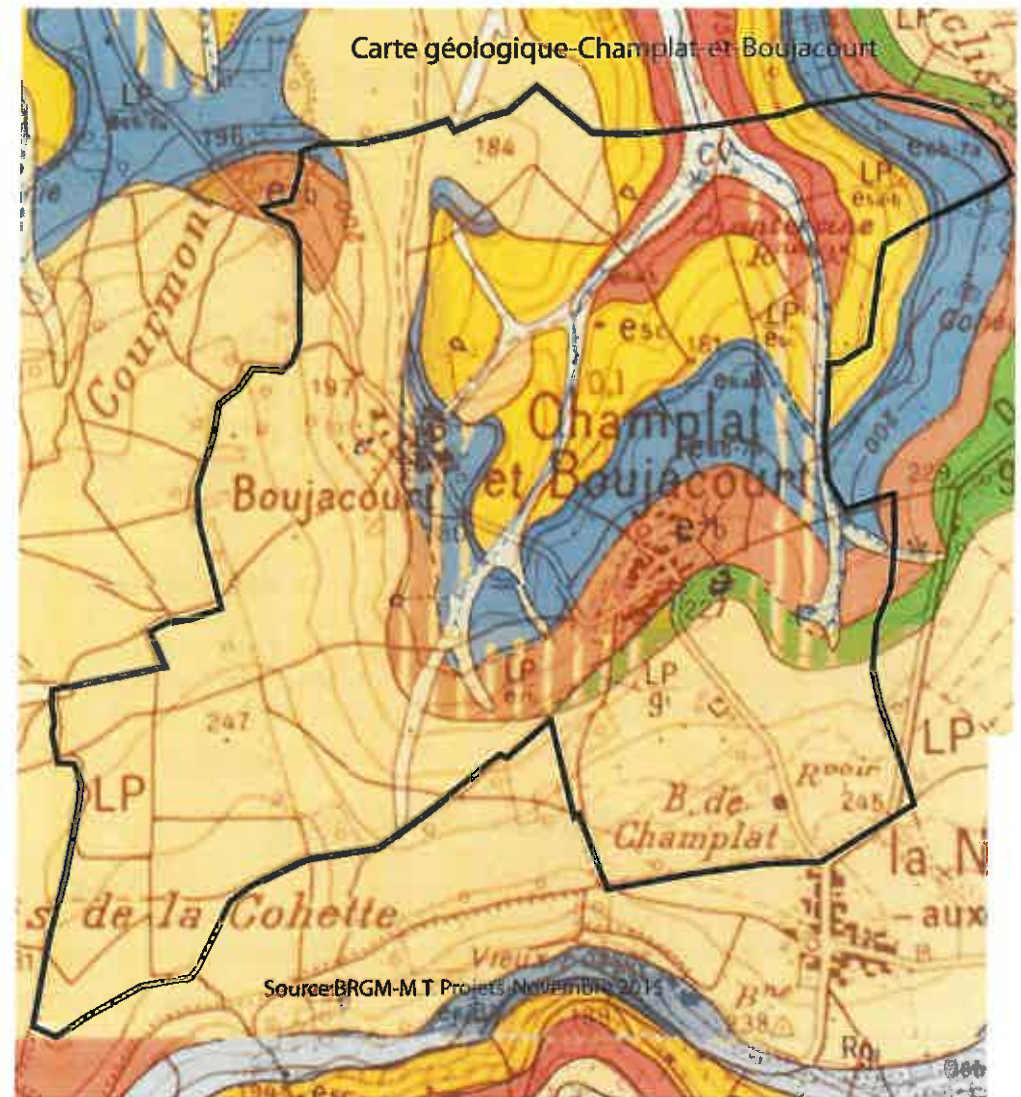
➤ Le lutétien supérieur continental e5c (jaune)

Lutétien supérieur continental. Marnes et caillasses. Constituant la partie supérieure des plateaux, il n'offre que de rares et partielles coupes géologiques. Il est le plus souvent visible sous forme de blocs épais remontés par les labours. L'épaisseur de la formation très variable (10 à 20 m) à l'Ouest sous les dépôts sableux de l'Auvervien atteint 25 à 40 m à l'Est. La grande puissance apparente sur le plateau entre Sainte-Euphraise et Janvry est peut-être due à l'impossibilité d'identifier les faciès marinésiens lorsque l'Auvervien est absent. Les Marnes et Caillasses débutent par une alternance de calcaires en bancs peu épais (10 à 40 cm), beiges, à grain fin, d'aspect plus ou moins lithographique et de marnes grises, beiges ou verdâtres, en niveaux épais de 10 à 50 centimètres. Des Miliolites sont souvent visibles dans ces formations lagunaires. La série stratigraphique se prolonge par de grandes épaisseurs de marnes et d'argiles blanches et vertes, parfois interrompues par de petits niveaux de calcaire sublithographique. Aux couches à Cérithes, Potamides et Miliolites de la base font suite des niveaux fossilifères à Limnées, Planorbis et Oogones de Characées.

➤ Le lutétien inférieur et moyen e5a-b (rouge)

Lutétien inférieur et moyen. Calcaire grossier. Les calcaires lutétiens constituent l'unité géomorphologique la plus importante ; ils forment la surface structurale des plateaux ainsi que le rebord de la cuesta. Très calcaires, parfois légèrement dolomitiques, ils affectent le plus souvent l'aspect de bancs durs alternant avec des passées de calcaire sableux. Leur puissance, 25 m autour de Fismes, diminue vers le Sud-Est pour n'être que de quelques

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets



mètres aux environs de Courtagnon et de Chamery qui marquent les limites orientales de la transgression lutétienne. Le Lutétien débute généralement par le faciès dit « glauconie grossière » évoluant d'un calcaire tendre à gros grains de quartz anguleux et esquilles de silex noir à un sable grossier, riche en glauconie. Le Lutétien inférieur (Blondeau, 1965) n'existe que dans l'angle nord-ouest ; il est représenté par la partie supérieure de la zone II (Abrard, 1925). Localement, Nummulites laevigatus peut être récoltée en grande quantité

➤ **Auversien (Bartonien inférieur). Sables de Beauchamp, sables et grès. Calcaires gréseux e6aB (bleu)**

Auversien (Bartonien inférieur) C'est autour de Mont-Saint-Martin et Chéry-Chartreuve que la série marine du Bartonien est la plus complète. Elle débute par quelques mètres de marnes blanches sableuses ou de sables argileux, beiges ou jaune clair, représentant l'horizon de Mont-Saint-Martin. Des affleurements très ponctuels et la présence de ces calcaires dans les labours permettent de localiser le passage du Lutétien au Marinésien : Jonquery, Ville-en-Tardenois, Chambrecy, Sarcy, Tramery.. Ce calcaire gréseux, très peu épais (au plus quelques décimètres) est la manifestation la plus orientale de l'invasion de la mer bartonnienne. Sa présence est incertaine au Nord de l'Ardre, sauf à Savigny (Montazin) et à l'Est du méridien de Chaumazy. A Dravegny (la Muette).

➤ **Marinésien et Ludien inférieur (Bartonien moyen) E6b7-a (bleu)**

Marinésien et Ludien inférieur (Bartonien moyen). Calcaires et Marnes de Saint-Ouen. Le Marinésien est représenté par des marnes et des calcaires marneux de faciès comparable aux couches de Saint-Ouen. Sa puissance, relativement constante 15 à 25 m dans le Tardenois, diminue rapidement à l'Est de Chambrecy pour n'atteindre que 5 à 10 m aux Pâtis d'Ecueil. Il paraît constitué de marnes calcaires, vertes et blanches, de bancs calcaires plus ou moins compacts et de niveaux argileux verts. L'alternance des marnes vertes et des calcaires beiges est caractéristique du Marinésien dans l'Est du Tardenois (Coulonges-en-Tardenois, Villers-Agron-Aiguizy, Violaine, Tramery).

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

➤ **Ludien moyen (Bartonien supérieur). Calcaire de Champigny, marnes et calcaires. (orange)-e7b**

Ludien moyen (Bartonien supérieur). Calcaire de Champigny, marnes et calcaires. Le Ludien moyen, équivalent des Calcaires de Champigny, est représenté par un ensemble de bancs calcaires d'une puissance totale de 10 à 15 mètres. Ces calcaires à grains fins, parfois sublithographiques, parfois alvéolaires, plus résistants à l'érosion que les marnes sus- et sous-jacentes, se signalent topographiquement par un petit ressaut d'autant plus marqué que ces niveaux sont fortement silicifiés : Anthenay, Ville-en-Tardenois, Lagery, etc. Les silicifications affectent la forme de chailles, ou apparaissent localement comme une meulièrement. Elles intéressent aussi bien des marnes et des calcaires massifs ou lités que des calcaires d'aspect bréchiques.

➤ **Stampien inférieur (Sannoisien). Meulières et argiles à meulières.-G1-(vert)**

Stampien inférieur (Sannoisien). Meulières et argiles à meulières. Les marnes blanches de Pantin sont surmontées par un niveau plus ou moins régulier de Meulières de Brie. Elles forment la surface structurale des plateaux du quart sud-ouest du territoire de la feuille. Cependant, recouvertes de limons épais ou même de Stampien supérieur, elles ne s'observent que sur les rebords des plateaux, dans les anciennes exploitations ou dans les tranchées de l'autoroute. Les rares coupes montrent des meulières en bancs discontinus, formés d'une suite de blocs de toutes dimensions.

➤ **Limons de plateaux-LP-(oranger)**

Limons des plateaux. Les surfaces structurales correspondant aux meulières de Brie et aux calcaires du Lutétien continental sont couvertes de limons décalcifiés, très argileux, jaunâtres à brun-rouge. Ils contiennent de fréquents niveaux à concrétions ferrugineuses. Leur épaisseur, généralement importante, peut être supérieure à 10 mètres. Ces limons sont fréquemment colluvionnés vers les dépressions et les têtes de ruisseaux.

➤ **Alluvions modernes-Fz-(blanc)**

Les colluvions de fond de vallée sont essentiellement des limons de lavage déposés dans les petits thalwegs. Elles se raccordent le plus souvent aux alluvions récentes des vallées plus importantes (Ardre, Orillon, ruisseaux d'Arcis-le-Ponsart, de Brouillet et de Chambrecy, Semoigne).

♦ Le climat

Le climat est tempéré océanique humide (Cfb). L'atmosphère est douce et humide avec des hivers pouvant se révéler vifs et des étés secs et orageux.

Températures

Selon un relevé météorologique entre 1981 et 2010, le mois le plus froid est Janvier avec une moyenne de 0.1°C. Le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24.7°C. Sur l'ensemble de l'année, la température minimale moyenne est de 6.1°C et la température moyenne maximale est de 15.1°C.

Précipitations/orage

Champlat-et-Boujacourt connaît une pluviométrie inférieure à la moyenne nationale: en moyenne, 604mm. Mais la fréquence des pluies est importante avec une moyenne de 122 jours de pluie. La pluviométrie annuelle est homogène sur l'ensemble de l'année. La majorité des orages circule par les vents de Sud-ouest qui apportent de l'air chaud et humide. La plupart s'observe entre Mai et Septembre.

Ensoleillement

Les heures d'ensoleillement sont de 1705 par an, elles proviennent essentiellement des jours d'été.

Neige

La neige apparaît surtout quand le vent est au Nord ou au Nord-est. Elle tombe essentiellement entre novembre et mars.

Vents

Les vents dominant viennent du secteur Ouest. Toutefois, on peut noter des vents de Nord-est, notamment quand l'Anticyclone continental de Sibérie se renforce.

Ville	Ensoleillement	Pluie	Neige	Orage	Brouillard
Paris	1661 heures/an	642 mm/an	12 jours/an	18 jours/an	10 jours/an
Nice	2694 heures/an	767 mm/an	1 jour/an	29 jours/an	1 jour/an
Strasbourg	1637 heures/an	610 mm/an	29 jours/an	29 jours/an	53 jours/an
Brest	1605 heures/an	1211mm/an	7 jours/an	12 jours/an	75 jours/an
Champlat-et-Boujacourt	1787 heures/an	604 mm/an	21 jours/an	22 jours/an	66 jour/an
Moyenne nationale	1973 heures/an	770 mm/an	14 jours/an	22 jours/an	40 jours/an

◇ La trame verte communale

➤ Protections réglementaires

Site classé ou inscrit

La commune n'est pas concernée

Aire de protection de biotopes

La commune n'est pas concernée

Réserve naturelle

La commune n'est pas concernée.

➤ Protections contractuelles

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

La commune est dans l'ensemble du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. La commune a renouvelé son adhésion au Syndicat Mixte du Parc à validé sa chartre par délibération du 26 août 2008.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie approuvé le 20 novembre 2009 affiche des préconisations qui guideront la mise en œuvre de la carte communale.

➤ Diminuer les pollutions-Préserver les ressources

- Pour les eaux domestiques, la commune veillera à ce que la superficie des parcelles soit compatible avec l'emprise des dispositifs.
- Pour la qualité des rejets pluviaux, il est utile de maintenir une ripisylve naturelle ou la mise en place de zone tampon. La carte communale peut prévoir le classement d'espace en zone NC.

- Pour la ressource souterraine, cela passe par la limitation du gaspillage de la ressource en eau, les règles d'urbanisme doivent favoriser les dispositifs concourant au bon usage de l'eau.

- Améliorer la qualité des milieux aquatiques

- Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau
 - En limitant le développement urbain dans ces espaces
 - En réservant des zones à la restauration et au reméandrage de cours d'eau.
- Restaurer, renaturer, aménager les milieux dégradés ou artificiels, la première condition pour cela, étant de limiter leur urbanisation
- Restaurer la continuité écologique
- Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale notamment les forêts alluviales
- Préserver les zones humides et protéger leur fonctionnalité. Le SDAGE demande à ce que les zones humides soient classées en zone non constructible.
- Entretenir les milieux de façon à favoriser les habitants et la biodiversité.

➤ Prévenir les risques d'inondation

- Zone inondable

La carte communale doit prendre en compte les zones inondables :

- Préférer des alternatives à la construction en zone inondable, plus précisément éviter toute construction en zone inondable en dehors des zones urbanisées anciennes

- Prévoir pour toute nouvelle construction en zone inondable des aménagements afin de ne pas augmenter la vulnérabilité de la parcelle ni celle de la zone

Les zones d'expansion de crue doivent être cartographié.

- Gestion des eaux pluviales
 - Limiter le ruissellement en zone urbaines et rurales
 - Maitriser l'imperméabilisation des sols
 - Maitriser le débit sortant des aménagements

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

Le SAGE Aisne-Vesle-Suippe a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013. Les objectifs du SAGE sont :

- ☞ Respect des servitudes et prescriptions relatives aux déclarations d'utilité publique des captages d'eau potable
- ☞ Intégration des capacités en alimentation en eau potable en amont des projets d'aménagement
- ☞ Non dégradation physique des cours d'eau
- ☞ Protection des espaces de mobilité
- ☞ Protection d'une ripisylve composée d'essence adaptée
- Protection des forêts alluviales\$
- ☞ Protection des zones humides
- ☞ Protection des frayères

- ☞ Préservation des éléments du paysage existants permettant de lutter contre le ruissellement et les coulées de boue.
- ☞ Limitation du ruissellement et d'amélioration de l'infiltration sauf en cas d'impossibilité technique et diminution des rejets dans les réseaux.
- Préservation des champs d'expansion des crues

➤ Engagements internationaux

Natura 2000 - Directive Habitats

La commune n'est pas concernée

Natura 2000 - Directive Oiseaux

La commune n'est pas concernée

Convention de Ramsar

La commune n'est pas concernée

➤ Zones Humides

Etant donné l'échelle de restitution de la carte communale, cette étude n'étant pas suffisamment précise en termes de contour réglementaire des zones humides pour être intégrée comme telle dans ce document. Cet inventaire permet d'alerter la commune, les services de l'Etat ainsi que les porteurs de projets des risques d'atteintes aux zones humides.

Le marais de Boujacourt

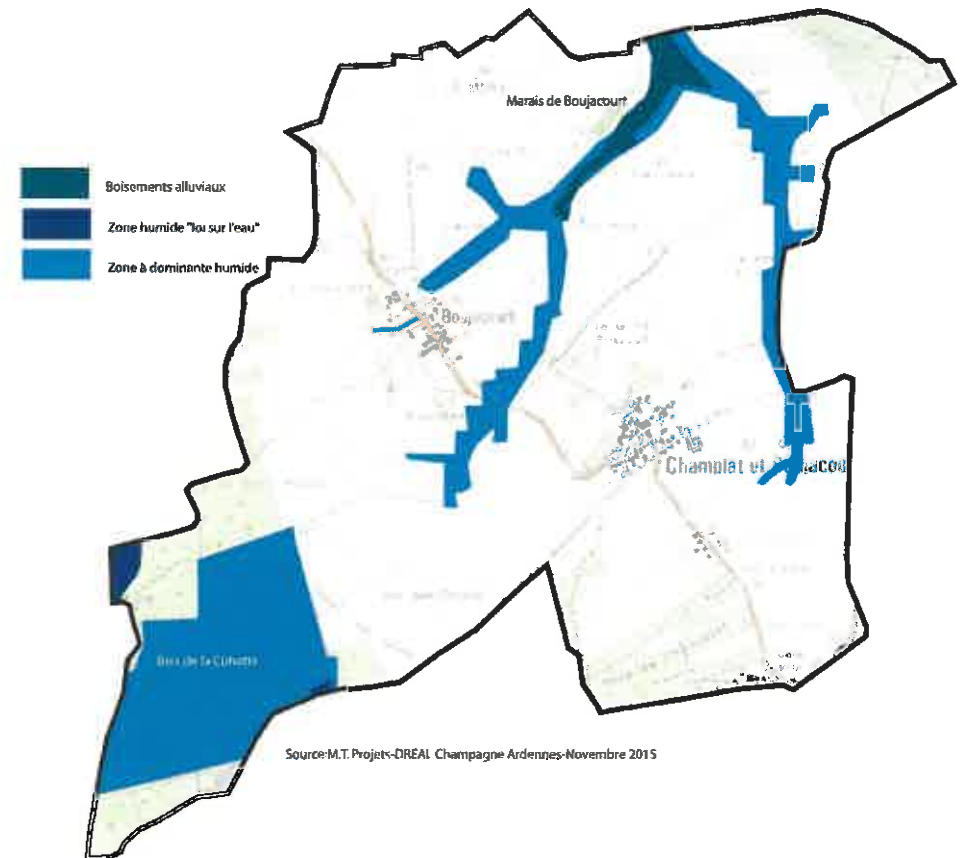
La zone humide correspond au vallon amont du ruisseau d'Hoyau. La source est isolée dans les terres agricoles. Cette zone humide accueille également les eaux du fossé provenant de la ruine de Chantereine, permettant un écoulement permanent en aval de la zone humide. L'encaissement des écoulements a asséché la partie amont de la zone humide. Il s'agit de forêt de frênes et d'aulnes avec une végétation hygrophiles.

Le bois de la Cohette

Il fait partie d'un grand ensemble boisé assurant une continuité forestière sur les plateaux ouest de la Montagne de Reims. Cette continuité est de mauvaise qualité puisqu'il s'agit pour une grande majorité de plantations. Le bois de Champlat en est le prolongement à l'Est. Il a été en partie défriché en damier. Les déboisements dans ce secteur doivent être évités au risque de fragiliser d'avantage la continuité avec le bois de Courton. L'extrême

Sud de la commune comporte un réservoir de biodiversité pour les espèces des milieux semi-ouverts par son caractère buissonnants en mutation.

Carte des zones humides-Champlat et Boujacourt



Source:M.T.Projets-DREAL Champagne Ardennes-Novembre 2015

➤ Zones d'inventaires scientifiques

Corridors écologiques

La commune n'est pas concernée

Espaces naturels Sensibles

La commune n'est pas concernée

Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1

La commune n'est pas concernée.

Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2

ZNIEFF de type 2 : Vallée de l'Ardre et de ses affluents entre Saint-Imoge et Fismes. Elle a une superficie totale de 5 000 hectares située entre Saint-Imoge et Fismes. Elle constitue un ensemble de bois humide, prairie, culture et aussi groupement marécageux de hautes herbes. Des bois de pentes et des prairies plus ou moins sèches et broussailles se partagent les coteaux.

Le réseau hydrographique est constitué par l'Ardre alimenté par de nombreux ruisseau. Ces ruisseaux sont alimentés eux-mêmes par des sources.

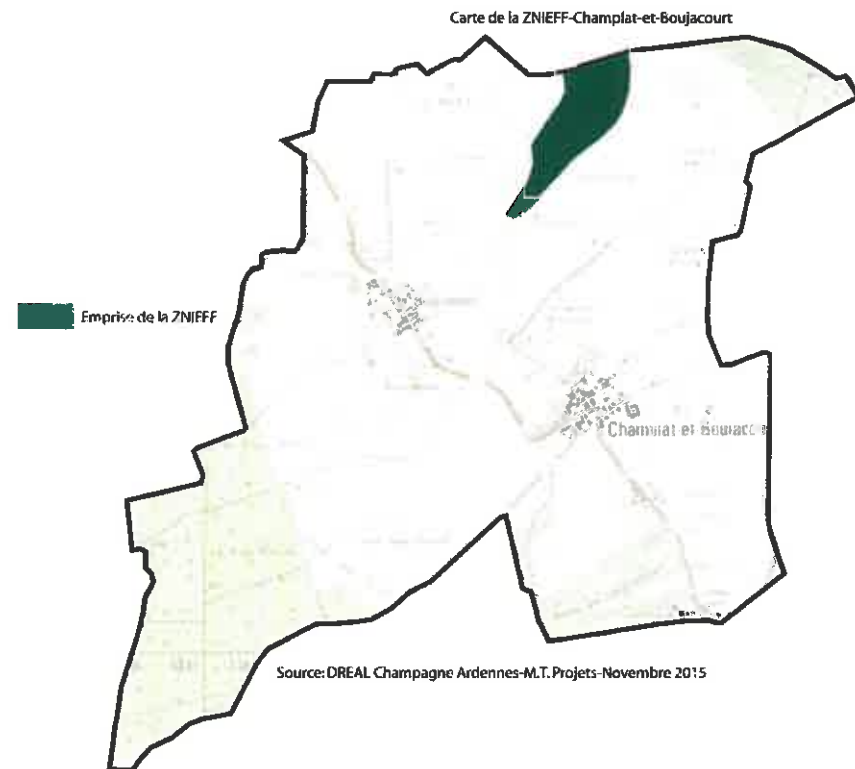
Les bois alluviaux sont représentés par l'aulnaie-frênaie à orme lisse, l'aulnaie et la chênaie pédonculée-frênaie ou la chênaie-charmaie à iris fétide.

La gamme des groupements prairiaux est fonction de la nature des sols, de l'inondation et du traitement. Autrefois fauchée, elles sont aujourd'hui fréquemment pâturées. Ces prairies peuvent être considérées comme semi-primitives, elles ont une végétation proche de celle des premières prairies issues de la déforestation il y a quelques millénaires. Elles sont riches en graminées et plantes fourragères.

La faune contient des richesses remarquables. Les zones de frai actuelles de la truite fario sont situées de manière éparse le long de l'Ardre et au niveau du ruisseau d'Hoyau. Les

insectes sont très variés notamment les libellules et les sauterelles. Les batraciens sont bien représentés avec la reinette arboricole, le crapaud accoucheur, le triton crêté.

La ZNIEFF présente un intérêt pour les oiseaux. C'est un site important dans la structuration des voies migratrices de l'avifaune. Sa population est diversifiée en raison de la proximité des milieux très variés avec une mosaïque d'habitat divers comme le bocage, les prairies, les boisements les friches, etc. Il y a 123 espèces d'oiseaux de dénombrés.



◇ Analyse des grands ensembles paysagers

➤ Les grands ensembles paysagers

La commune est située dans l'ensemble paysager de la vallée de l'Ardre.

➤ Trame paysagère

La trame paysagère se compose en 3 éléments :

- La trame forestière, bois et bosquets.

Le taux de boisement du territoire communal représente 20.75%. Le taux de boisement dans le Tardenois représente 32.1% et 28% au niveau national. Sur le territoire communal, nous trouvons par endroit une Chênaie pubescente ou de la Hêtraie calcicole. Le bois de la Cohette fait partie d'un grand ensemble boisé assurant une continuité forestière sur le plateau Ouest de la Montagne de Reims. Cette continuité est de mauvaise qualité puisqu'il s'agit presque essentiellement de plantation. Le bois de Champlat en est le prolongement à l'Est et a été en partie défriché en damier.

Le lieu-dit du Marais est intéressant pour la commune puisqu'il est le point de départ d'une continuité écologique qui suit le cours d'eau jusqu'à rejoindre l'Ardre. Cette continuité concerne la Trame Verte et la Trame Bleue. Un corridor permet de relier ce secteur coté Est quasiment au bois de Courton. Ce corridor porté par une ripisylve dégradée s'arrête au lieu-dit de la Parisis. Les deux fossés partant du marais permettent aux espèces vivant dans les prairies de relier les prairies des villages particulièrement le fossé d'assainissement du Champ de l'Ecu.

- L'espace agricole

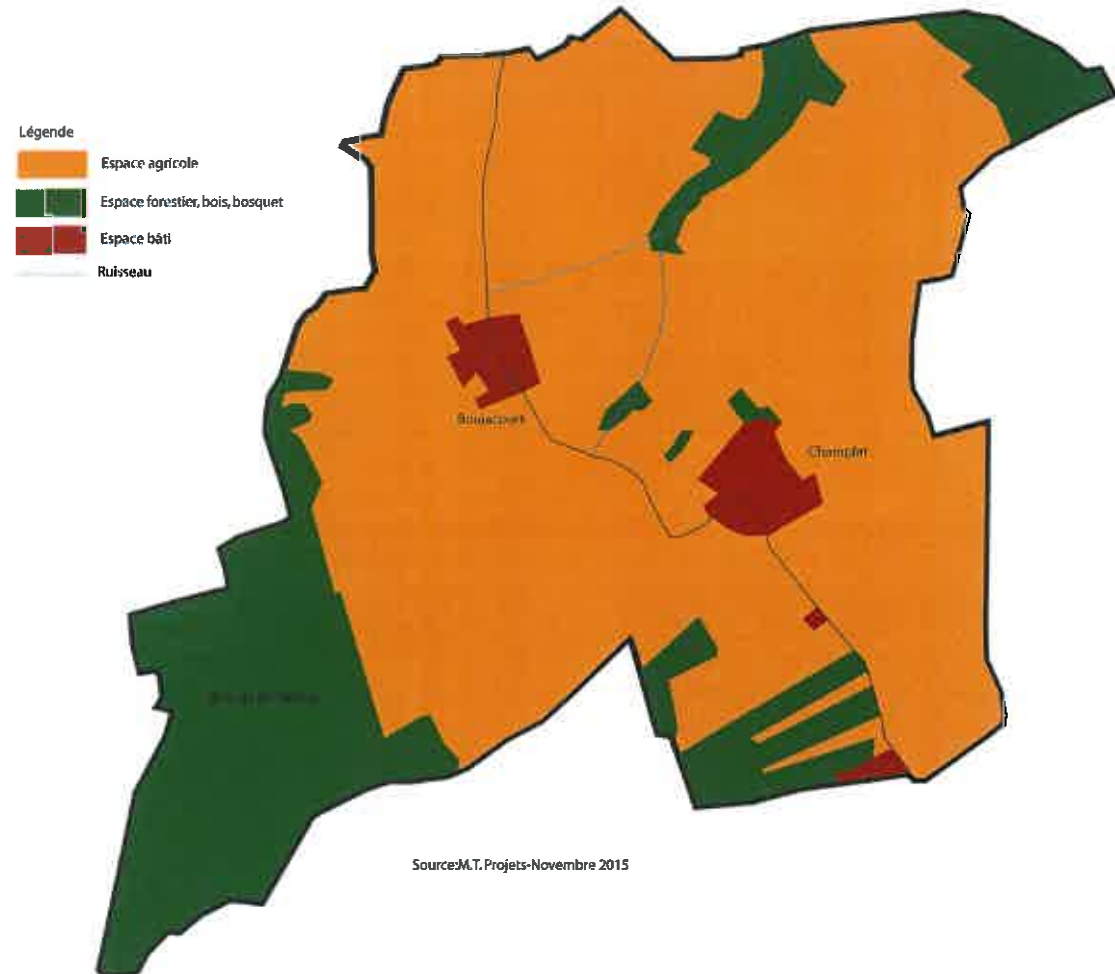
La surface agricole occupe une place importante du territoire communal. Les cultures dominantes sont le blé, l'orge, le colza, etc. Les prairies et les pâtures ont une place importante dans le paysage. Elles se situent le

long des cours d'eau ou près du bourg. On peut citer quelques vergers près des espaces bâtis.

- L'espace bâti

L'espace bâti se compose de 4 éléments. Boujacourt, Champlat, un écart en continuité

Carte de la trame paysagère-Champlat-et-Boujacourt



avec le village de la Neuville-aux-Larris, et un écart le long de la RD424 appelé le Château par les habitants de la commune.

➤ **Paysage aux abords de l'espace bâti**

La périphérie des espaces bâtis de Champlat-et-Boujacourt est constituée de plusieurs prairies et bosquets. Ces prairies font parties du patrimoine de la commune. Elles sont liées avec celles de la Neuville-aux-Larris, formant ainsi un relai dans la continuité Nord-Sud reliant les prairies de la Vallée de l'Ardre et ses affluents et le vallon de Belval. Ces prairies sont intégrées dans la trame des espèces nichant dans le village comme les chouettes, les chauves-souris, etc.



➤ Les cônes paysagers

La commune possède au sein de l'espace bâti plusieurs cônes paysagers dont il faut tenir compte dans la définition du projet.

Les cônes principaux concernent l'espace agricole et certains boisements. L'espace agricole se distingue nettement par des ouvertures lointaines sur le paysage.



◇ Analyse morphologique urbaine

➤ L'insertion paysagère des constructions

L'insertion paysagère des constructions est assurée essentiellement par la présence de jardin, la mitoyenneté des habitations n'est pas évidente. La végétation a pris une emprise importante, nous parlerons de densité végétale en contraste avec une densité du bâti.

➤ Evolution morphologique

L'espace bâti, originellement de forme « linéaire » établi le long des axes de communication comme la RD 424. Ce constat est valable pour l'ensemble de l'espace bâti.

Le bâti a peu évolué dans la commune. Quelques habitations se sont implantées au coup par coup, en comblement des espaces libres de constructions à l'intérieur de l'espace bâti.



◇ Analyse du bâti ancien

Les constructions des rues principales sont bien distinctes selon les années de constructions. Cette présentation représente le modèle dominant sans distinguer les exceptions.

➤ Implantation

Ainsi, nous trouvons des constructions alignées et majoritairement contigües. La présence de trottoir ou d'espaces végétalisés « écartent » légèrement les constructions de la voirie. Ces espaces servent souvent de stationnement.

➤ Façades

Les façades des constructions sont généralement enduites de teintes claires. Ces façades sont enduites ou en pierres apparentes. Certaines constructions ont des inserts en brique autour des fenêtres. La façade peut être implantée en pignon.

➤ Toitures

Les toitures sont à pente moyenne, entre 30 et 45° à l'horizontale. Les versants sont généralement deux. Les matériaux employés sont le plus souvent de la tuile mécanique de teinte orangée à brune.

➤ Hauteur des constructions

Les constructions sont marquées par leur hauteur cohérente comprise entre 6 et 8m (R+1). Les volumes sont moyens en façade.



◇ Analyse du bâti récent

Le bâti récent a été réalisé sous une forme pavillonnaire

➤ Implantation

Les constructions sont implantées en retrait de l'alignement de la voirie. Ce retrait est plus imposant que dans le bâti ancien.

Il peut en effet avoisiner les 10m comme sur l'exemple ci-contre.

➤ Façades

Les teintes employées pour les façades des constructions sont claires, les façades sont enduites. Toutefois, le style n'est pas uniforme et se différencie fortement du bâti ancien avec des variations de façade (exemple ci-contre).

➤ Toitures

Les toitures sont hétérogènes en termes de pente, du nombre de pan et de la teinte.

➤ Harmonie paysagère

La hauteur des constructions est comprise entre 6m et 8m.



➤ Les bâtiments agricoles/viticole

Etant une commune rurale, Champlat-et-Boujacourt a une empreinte agricole importante dans le paysage que l'on retrouve dans l'espace bâti par les différents bâtiments agricoles. Les volumes sont très imposants, notamment pour permettre le stockage. De nombreuses constructions agricoles ont été transformées en logements pendant le siècle dernier.



◆ Patrimoine et identité

Origine :

L'ancienneté de la commune est attestée par une station néolithique découverte au Nord de Champlat.

Le village de Champlat et le hameau de Boujacourt ont fusionné au XIXème siècle. Au XIème siècle, nous retrouvons *Burgetis Cortis* et en 1300 *La Nueville Chamlard*. L'origine médiévale de Champlat est possible du fait de la dénomination de Nueville signifiant la Ville Neuve (ferme) fondée en milieu rural pour des raisons d'exploitations du terroir.

Quant à Boujancourt, la racine Cortis signifie petit domaine, Burgetis étant le propriétaire.



➤ Le patrimoine

L'église

L'église Saint-Denis de Champlat a été complètement détruite
Lors de la deuxième bataille de la Marne entre juin et juillet 1918. Elle fut reconstruite non à l'identique entre 1929-1931.



L'école

La mairie-école date de 1909.

Le monument de la Ferme de Chantereine

Un maquis s'était constitué sur le territoire de Champlat où un agriculteur, Raymond HUIBAN, accueillit et ravitailla des réfractaires du STO dès 1942. En mars 1944, ce dernier mit à la disposition de la résistance la ferme de Chantereine où les armes provenant des parachutages effectués sur les terrains voisins furent entreposées avant d'être réparties entre les différents groupes.

Le 28 août 1944, les résistants furent repérés et attaqués par des chars allemands. 10 résistants furent tués. Un monument aux morts fut érigé et la ferme existe toujours en ruine.

Les lavoirs

Le lavoir de Boujacourt

Il se situe rue du Lavoir. Il a été construit en 1875 et mise en place de la couverture du lavoir en 1890.

C'est un lavoir de type lavoir-fontaine, semi fermé, rectangulaire, murs en brique et pierre meulières. Le bac est unique, rectangulaire, à ras du sol.

Il est alimenté par la source de la Marinière.

Le lavoir de Champlat

Il se situe rue du Bas des Clos. Il a été construit en 1875, reconstruits en 1923 pour dommage de guerre.

Il est de type semi-fermé, rectangulaire, murs en brique, et pierres meulières. Le bac est unique, rectangulaire, à ras du sol.

Il est alimenté par la source de la Marinière.

Synthèse de l'état initial de l'environnement

Environnement et zones naturelles

- Relief assez marqué
- Climat océanique dégradé avec nuance continentale
- Une géologie de limons et d'argiles
- Une ZNIEFF de type 2 et des zones humides
- L'assainissement est non collectif

Cadre de vie

- Cadre de vie agréable
- Occupation d'une petite part du territoire par le bâti
- Commune divisée en 4 entités : Champlat, Boujacourt, deux écarts.

Paysage

- Les espaces bâtis ont peu évolué
- Présence de prairie, vergers, jardin proche de l'espace bâti
- Un trame paysagère simple
- Quelques cônes paysagers

Patrimoine

- Maisons anciennes en pierre ou enduite
- Quelques édifices témoignant d'un héritage : lavoirs, monuments aux morts, église.

2-Analyse démographique

◇ Historique de l'évolution démographique

Champlat-et-Boujacourt a connu au milieu du XIXème siècle une population atteignant au moins 250 habitants. Cette population n'a cessé de diminuer jusqu'en 1982. Depuis cette date, la commune connaît une évolution positive de sa population.

◇ L'évolution démographique

La commune de Champlat-et-Boujacourt possède une population de 160 habitants selon le recensement de 2012. L'étude démographique montre une évolution majoritairement positive depuis 1975. La plus forte hausse se situe entre 1999 et 2007 (+20 habitants).

La croissance de la commune, après avoir connu une baisse de la population jusqu'en 1975 (81 habitant). Depuis 1975, la population connaît une augmentation régulière.

◇ Les variations de population

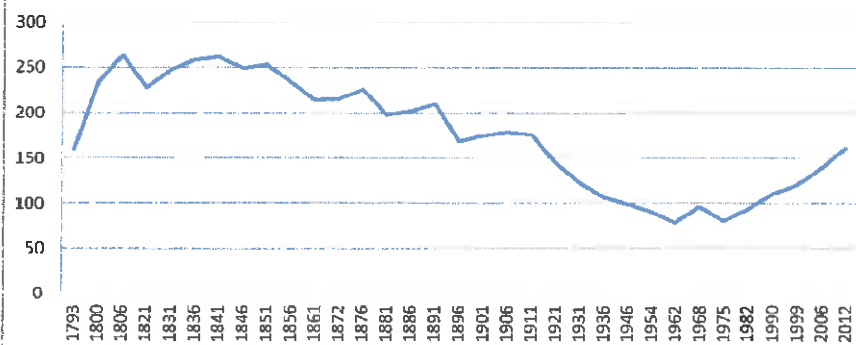
La combinaison du solde naturel et du solde migratoire positifs implique une croissance de la population.

C'est la situation que la commune connaît depuis 1975. Le solde naturel est supérieur au solde migratoire depuis 1999.

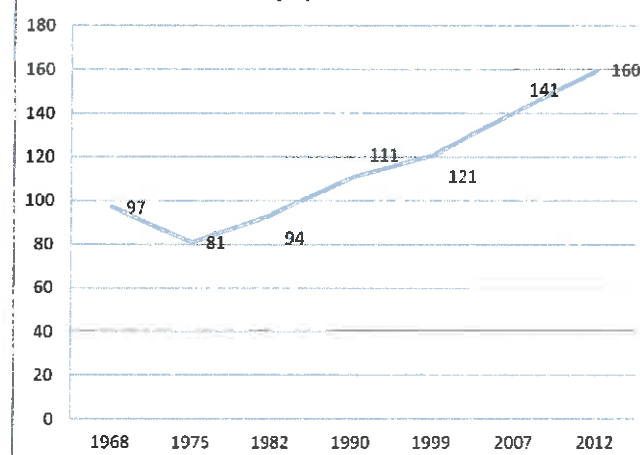
Ce rythme est aujourd'hui stabilisé à 2.6 % de variation annuelle moyenne.

On remarque que le solde migratoire n'est pas le principal artisan de la croissance démographique, ainsi la population communale augmente en fonction des arrivées de nouveaux habitants mais également du solde naturel.

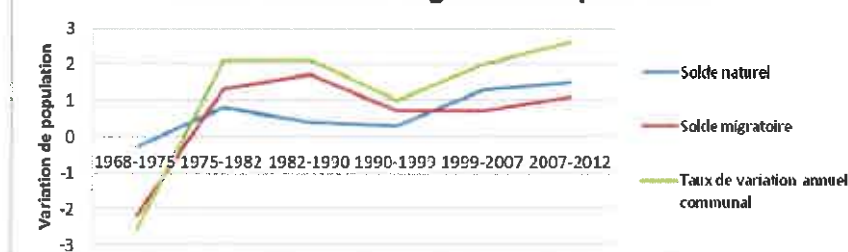
Evolution de la population depuis 1793



Evolution de la population de 1968 à 2012



Solde naturel et migratoire depuis 1968



♦ La structure par âge

L'analyse de la structure des âges affiche une tendance nette sur l'augmentation des 0 à 14 ans. Cette tranche d'âge est essentielle pour la commune. Cela signifie qu'elle attire des familles et que sa population est assez jeune pour avoir des enfants.

Par contre, la tranche d'âge des 15-29 ans est en recul. Cela peut s'expliquer par le fait que ces personnes doivent partir de la commune soit pour étudier ou bien trouver du travail.

Les 30-44 ans ont progressé entre 1999 et 2012, ils sont la tranche d'âge la plus représentée.

Les 45-59ans sont en net repli depuis 1999. La commune connaîtra un vieillissement très modéré de sa population.

La commune connaît déjà ce phénomène puisque les tranches d'âge des 60-74 ans et 75 ans ou plus sont en progrès depuis 1999. Ce phénomène est normal et largement compensé par le dynamisme de la population.

La population se renouvelle par un solde naturel excédentaire.

♦ Les ménages

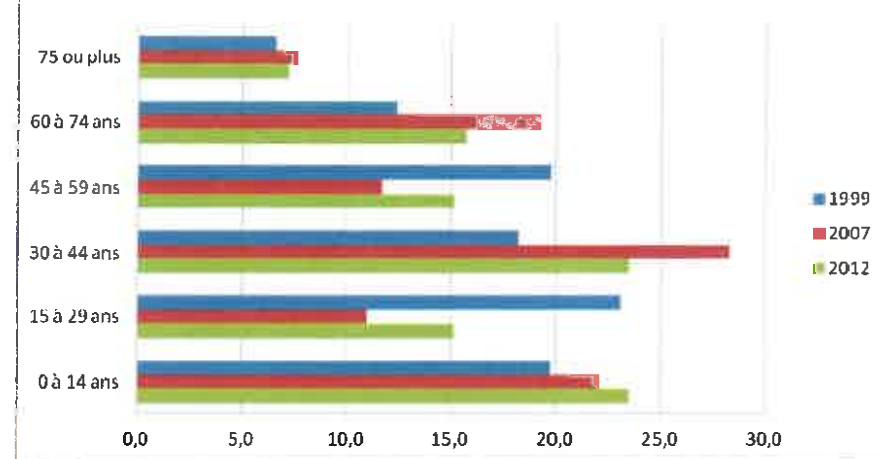
La commune de Champlat-et-Boujacourt se caractérise en effet par une taille de ménage plus élevée que la moyenne nationale (2.75 personnes par ménage en 2012 contre 2.2 en France).

Cependant depuis 1968, la commune a perdu 0.48 personnes par ménages. Ce desserrement des ménages s'est opéré dans l'ensemble de la société française.

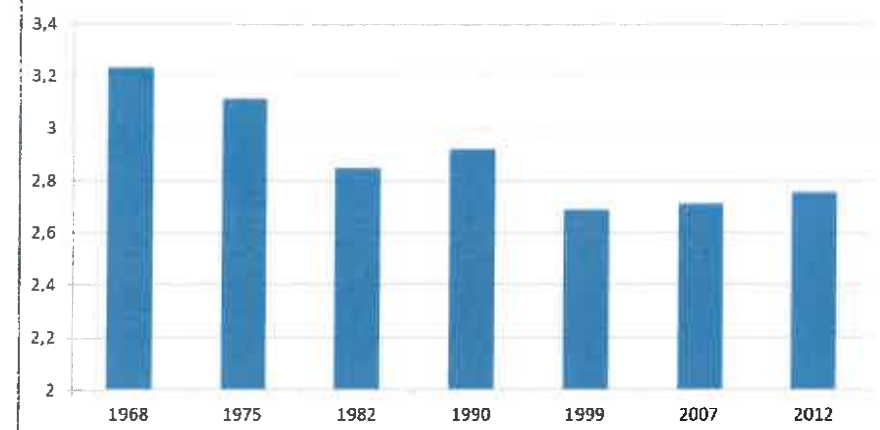
Toutefois, nous remarquons que la commune a gagné 0.07 personne par ménage en moyenne entre 1999 et 2012.

Ce dernier point est important pour la commune. En effet, cela souligne le dynamisme démographique et la commune attire des familles.

Evolution de la population par tranches d'âges



Taille moyenne des ménages



3-Analyse de l'habitat

♦ Le parc de logement

Champlat-Boujacourt se situe dans le bassin d'habitat d'Eprenay.

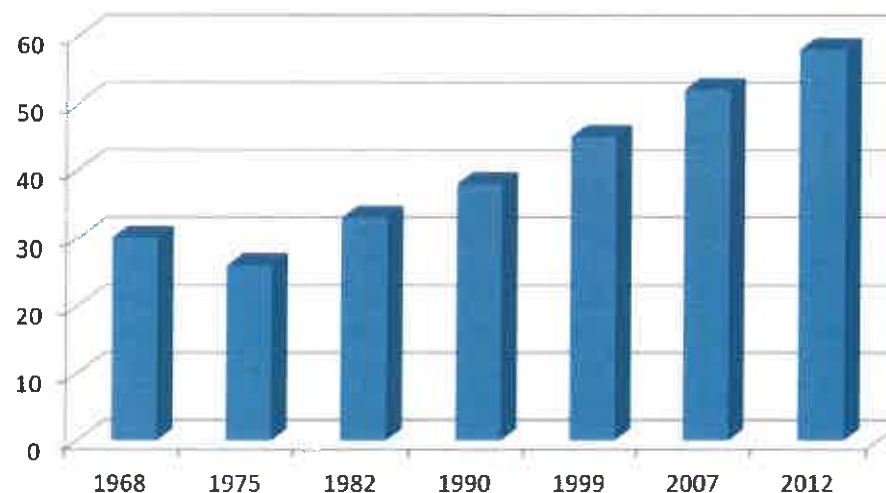
Le parc de logement est en constante augmentation depuis 1975 (+28 logements entre 1968 et 2012)

Nous notons que la courbe des résidences principales suit celle de l'évolution démographique

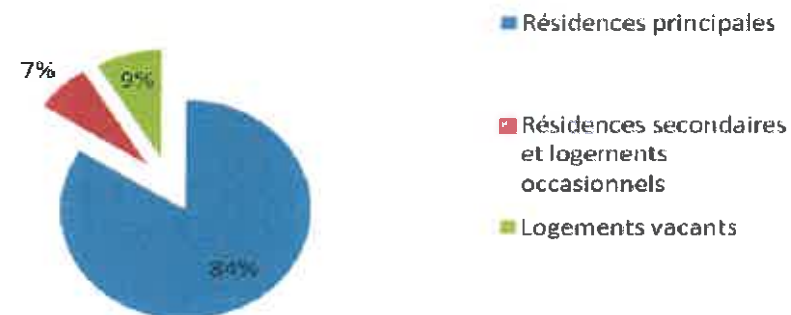
Cette évolution est le fait de l'augmentation des résidences principales en très forte majorité sur la commune (84%).

Par ailleurs, le taux de logements vacants se situe à un niveau élevé (9%). La commune possède dans son parc de logements, des logements pouvant accueillir de nouvelles familles sans en construire de nouveau.

Evolution des résidences principales depuis 1968



Logement par catégorie en 2012



◇ Le type de logements

En 2012, 100% des logements sont des **maisons individuelles** selon les données du recensement

➤ Le type d'occupation

A Champlat-et-Boujacourt, 86% des habitants sont propriétaires de leur habitation en 2012. Le taux de locataires est à la hausse entre 1999 et 2012.

➤ Le nombre de pièces par résidences principales

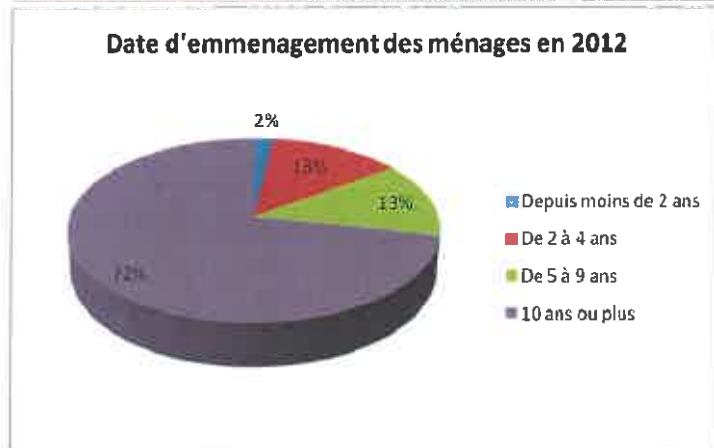
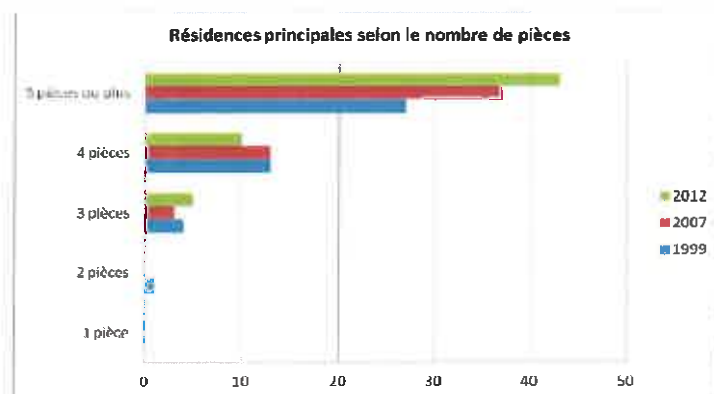
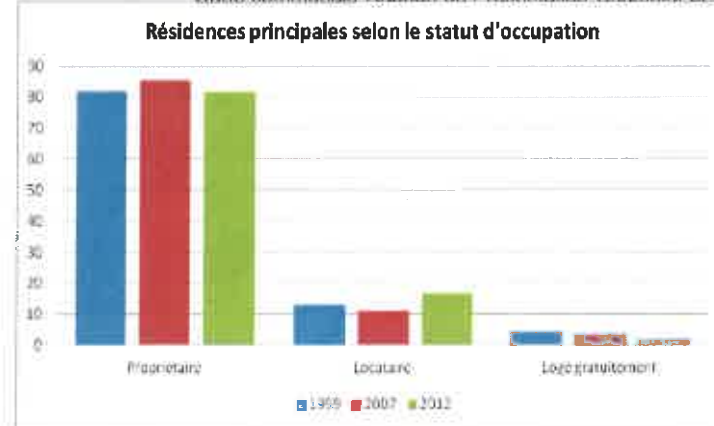
Le nombre de pièces augmentent entre 1999 et 2012. Cela implique très souvent une augmentation de la surface au sol (excepté lors d'aménagement de combles par exemples).

Cette tendance sociale se rapporte au besoin d'espace et au fait que les personnes construisant une habitation en périphérie urbaine souhaitent profiter d'une surface habitable plus importante.

◇ La date d'emménagement

En 2012, seuls 28% des ménages avaient emménagé dans la commune depuis moins de 10 ans. Cette situation démontre une certaine stabilité de la population mais également un manque de renouvellement de la population, possiblement induit par un manque de disponibilités foncières pour accueillir de nouveaux habitants (Cf. ci-dessus l'influence du solde migratoire sur l'augmentation de population).

15% des habitants de Champlat-et-Boujacourt étaient présents dans la commune depuis moins de 4 ans en 2009.



♦ La construction

➤ Le point mort de la construction du logement

Il permet de déterminer le nombre de logements à construire, pour maintenir une population constante (en volume) sur un territoire, afin de répondre aux mutations structurelles de la population et du parc de logements.

Le calcul du point mort prend en compte de 3 facteurs déterminants :

- **Le phénomène de desserrement des ménages :**
 - Diminution de la taille des ménages (séparations, familles monoparentales, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population...)
 - La diminution de la taille des ménages implique une augmentation du nombre de ménages pour rester à population stable
 - L'augmentation du nombre de ménages implique des besoins supplémentaires en logements
- **Le renouvellement du parc : variation du parc de logements, hors construction neuve**
 - Prise en compte de la diminution du nombre de logements (démolitions, abandons, changements d'usages...)
 - Prise en compte de l'augmentation du nombre de logements (divisions, changements d'usage...)
- **La variation de nombre de résidences secondaires et de logements vacants qui entraîne une baisse ou une hausse du nombre de logements pouvant être mobilisés pour loger des ménages**

➤ Le rythme de construction

Les tableaux ci-dessous détaillent les statistiques sur la construction neuves ces quinze dernières années dans la commune établies à partir des déclarations de commencement de chantier (source communale).

	Nombre de logements individuels purs	Nombre de logements individuels groupés	Nombre de logements collectifs	Total
2014	1			1
2013	1			1
2012	1	0	0	1
2011	1	0	0	1
2010	1	0	0	1
2009	1	0	0	1
2008	1	0	0	1
2007	1	0	0	1
2006	1	0	0	1
2005	1	0	0	1
2004	1	0	0	1
2003	1	0	0	1
2002	1	0	0	1
2001	1	0	3	1
2000	1	0	0	1
1999	1	0	0	1

➤ Bilan de la consommation d'espace

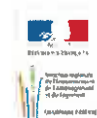
Exploitation des données fournies par la commune

Selon ces données, sur la période de 1999-2014, 15 nouveaux logements ont été construits sur la commune. La surface annuelle moyenne des terrains se situe aux environs de 1250 m² par logement. Ces résultats donnent une densité nette moyenne de 8 logements par hectare. La surface de plancher moyenne sur cette période est d'environ 190 m² par logement.

Ainsi nous estimons la consommation d'espace entre 1999 et 2014 à 1ha80.

Analyse de la consommation d'espace

L'analyse de l'occupation des sols a été réalisée sur les zones constructibles de la commune à partir de la carte d'artificialisation des sols. Elle montre que la grande majorité des nouvelles constructions (après 2000) ont été réalisés à Champlat.



4-L'analyse socio-économique

◇ La population active

➤ La population active totale

Le profil des actifs de la commune est sensiblement identique à celui observé dans la communauté de communes avec une part importante des 25-54 ans.

➤ L'évolution du chômage

La commune de Champlat-et-Boujacourt a vu son taux de chômage augmenté entre 1999 et 2012 se situant à 9.9% en 2012.

Les chiffres présentés sont à nuancer du fait du petit nombre d'actifs présents dans la commune : les pourcentages peuvent évoluer très fortement alors que la situation, elle, évolue moins.

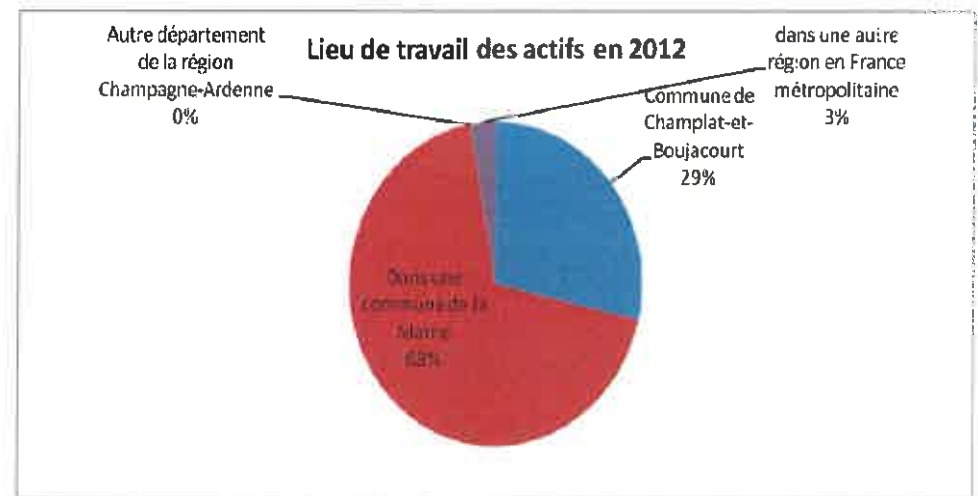
◇ Les activités du territoire

7 entreprises sont recensées sur le territoire communal :

- 4 agriculteurs
- 1 négociant viticole
- 1 coopérative viticole
- 1 entreprise de maçonnerie

➤ Lieu de travail des actifs

29% des actifs travaillent à la commune de Champlat-et-Boujacourt. 68% des actifs travaillent dans une commune de la Marne. La place de la voiture et son rôle est



primordiale pour vivre à Champlat-et-Boujacourt.

5-Analyse des équipements et des commerces

♦ Les équipements administratifs et de services publics

Champlat-et-Boujacourt possède peu d'équipements et de services publics sur son territoire. Toutefois, la présence de très nombreux équipements à proximité (à Provins notamment) désenclave le territoire communal.

Ainsi, dans un rayon de 30 minutes, la majorité des services publics et services administratifs sont accessibles.

Etablissements scolaires				
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)	
Ecole maternelle (2 classes + cantine)	Chaumuzy	5	6	
Ecole primaire (3 classes)	Cuchery	4	5	
Collège	Epemay	22	30	
Lycée général et technique	Epemay	22	30	7
Université	Reims	24	31	1h03min
Sous-préfecture	Reims	24	31	
Caserne des Pompiers	Romigny	7	9	
Chambre d'agriculture	Châlons-en-Champagne	70	1h03min	
Chambre de Commerce et d'Industrie	Reims	24	31	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Reims	24	31	
Police	Reims	24	31	
Poste	Gueux	17	21	
Sécurité Sociale : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Reims	24	31	
Tribunal d'Instance	Reims	24	31	
Trésor Public	Ville-en-Tardenois	5	7	

♦ Les équipements scolaires

La commune de Champlat-et-Boujacourt ne possède pas d'équipements scolaires.

♦ Les équipements de la petite enfance

La commune ne possède pas d'accueil de la petite enfance

♦ Les équipements culturels

Ces équipements regroupent les centres ayant un lien avec la culture et les arts. Les loisirs culturels sont principalement implantés dans l'agglomération provinoise.

	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Péri-scolaire			
Assistantes maternelles			
Crèche	Ville-en-Tardenois	5	7

Equipements culturels			
		Distance (kms)	Temps (min)
Salle communale			
Théâtre	Epemay	22	30
Cinéma	Epemay	22	30
Bibliothèque	Epemay	22	30

♦ Les équipements pour personnes âgées

L'accueil des personnes âgées est assuré dans les principales communes proches.

♦ Les équipements sportifs et de loisirs

Aucune aire de jeux pour enfants n'est présente dans la commune.

Equipements de loisirs			
		Distance (kms)	Temps (min)
Terrain de loisirs			
Gymnase	Ville-en-Tardenois	5	7
Piscine	Epemay	22	30
Salle de fitness / sport / remise en forme	Reims	24	31

	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Maison de retraite	Oeuilly	14	18

♦ Les équipements de santé

Champlat-et-Boujacourt ne possède pas d'équipements de santé sur son territoire

	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Centre Hospitalier	Epernay	22	30
Maternité	Epernay	22	30
Pharmacie – Médecin - Dentiste	Ville-en-Tardenois	5	7
Kinésithérapeute	Ville-en-Tardenois	5	7

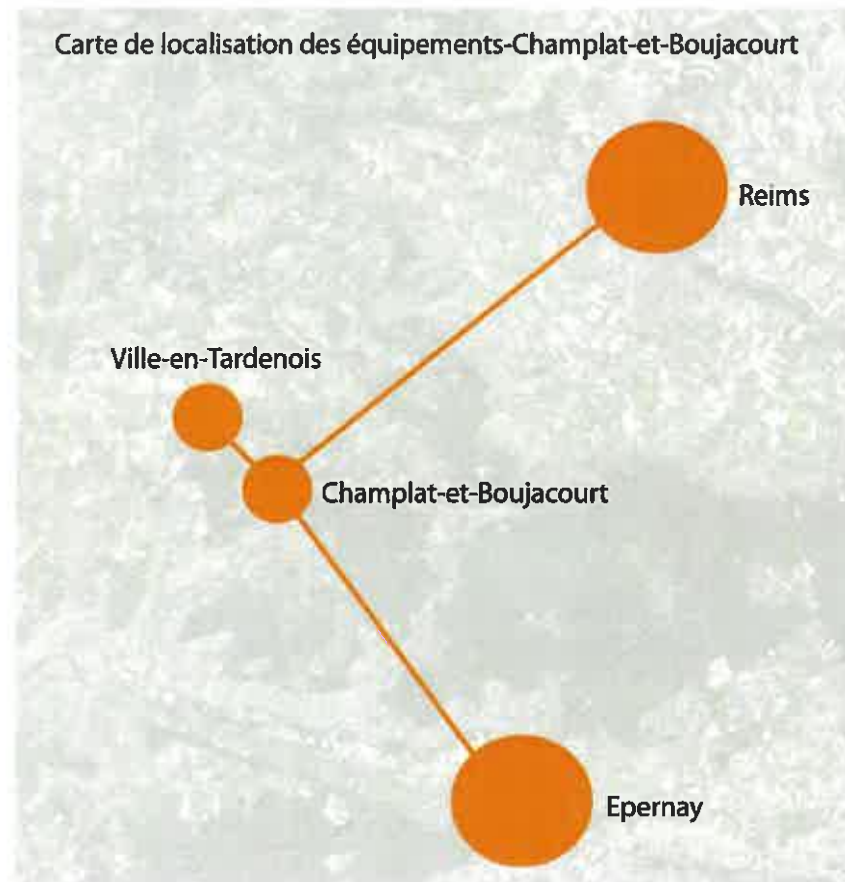
♦ Les commerces de proximité et les grandes surfaces

Champlat-et-Boujacourt ne possède pas de commerce, sauf un dépôt de pain.

Commerces			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Epicerie	Ville-en-Tardenois	5	7
Boucher	Epernay	22	30
Poissonnier	Epernay	22	30
Supermarché	Epernay	22	30
Hypermarché - Grandes surfaces	Epernay	22	30

◇ Localisation des principaux équipements et services

On remarque sur ce schéma que les communes d'attraction principale sont Reims, Epernay et Ville-en-Tardenois.



6-Le diagnostic agricole

◇ L'importance de l'agriculture

➤ L'évolution de la surface agricole utile et du nombre d'exploitation

1988

En 1988, Champlat-et-Boujacourt rassemble 15 sièges d'exploitation répartis sur 521 hectares de Surface Agricole Utilisées. 442 hectares de terres étaient labourés, avec 324 hectares destinées à la production de céréales et 74 hectares destinés au colza, 6 hectares de cultures permanentes et 74 hectares de superficie toujours en herbe. Le cheptel était composé de 138 unités gros bétail.

2000

Au recensement agricole de 2000, la Surface Agricole Utilisées atteint 465 hectares pour 15 exploitations avec 421 hectares de terres labourables réparties comme suit dont 262 ha de céréales et 105 hectares de colza. 12 hectares sont des cultures permanentes et 32 hectares sont une superficie toujours en herbe. Le cheptel était composé de 91 unités gros bétail.

2010

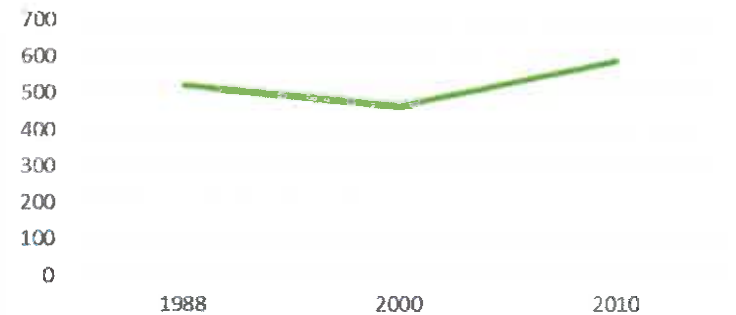
La Surface Agricole Utilisée atteint 587 hectares pour 13 exploitations, en 2016 il reste 4 siège d'exploitation dans la commune. La superficie labourable atteint 536 hectares dont 294 hectares de céréales et 101 hectares de colza. 17 hectares sont des cultures permanentes et 33 hectares sont des surfaces toujours en herbe.

Les exploitants

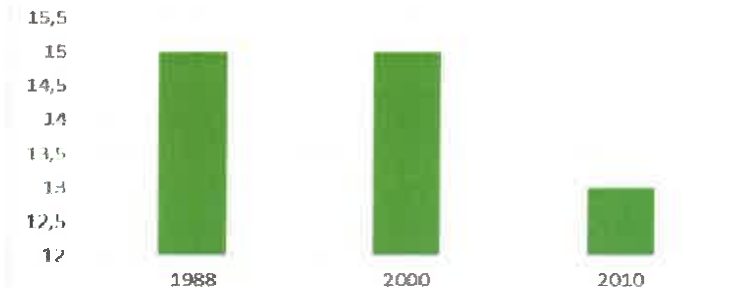
Le nombre d'exploitants diminue entre 1988 et 2016, il s'agit d'une population vieillissante.

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

Superficie agricole utilisée (hectare)



Exploitation agricole (nombre)



➤ Le registre parcellaire

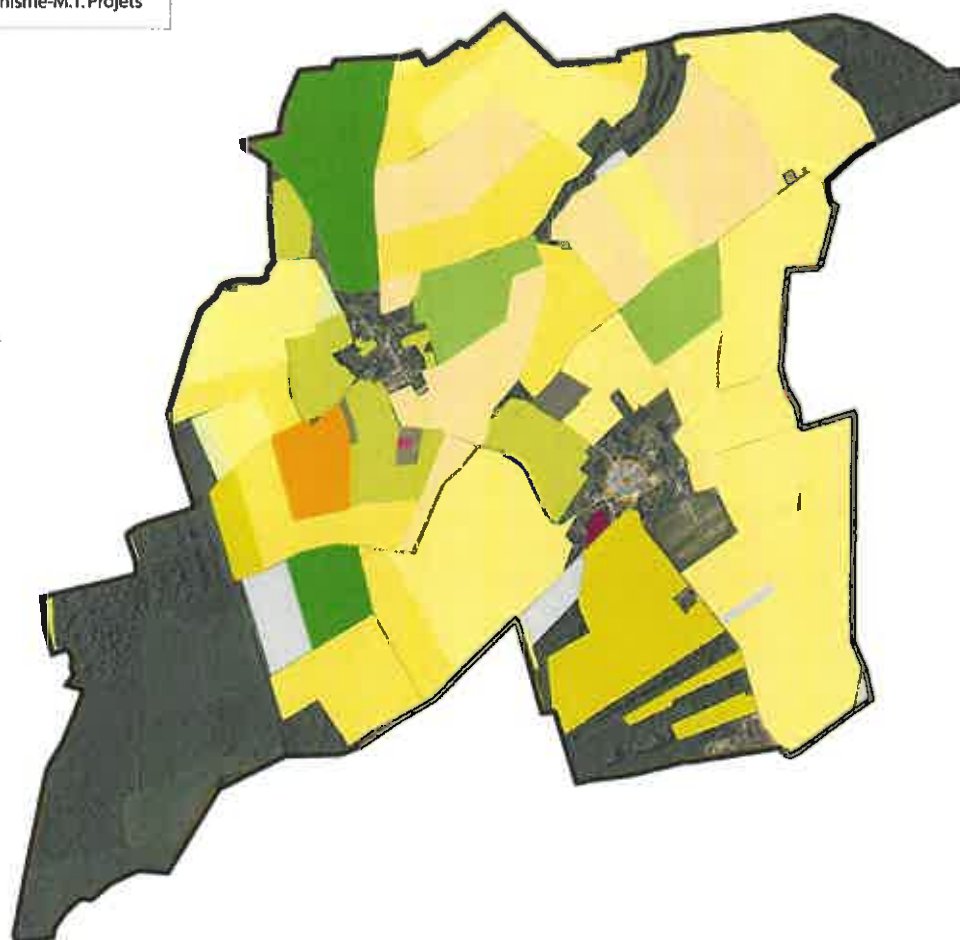
Cette carte fait apparaître une nette domination des cultures céréalières et la culture du colza.

	Ensemble des exploitations		
	1988	2000	2010
Superficie des terres labourables (ha)	442	421	536
Superficie des cultures permanentes (ha)	6	12	17
		32	33

Registre parcellaire graphique de 2012

Carte communale-Champlat-et-Boujacourt

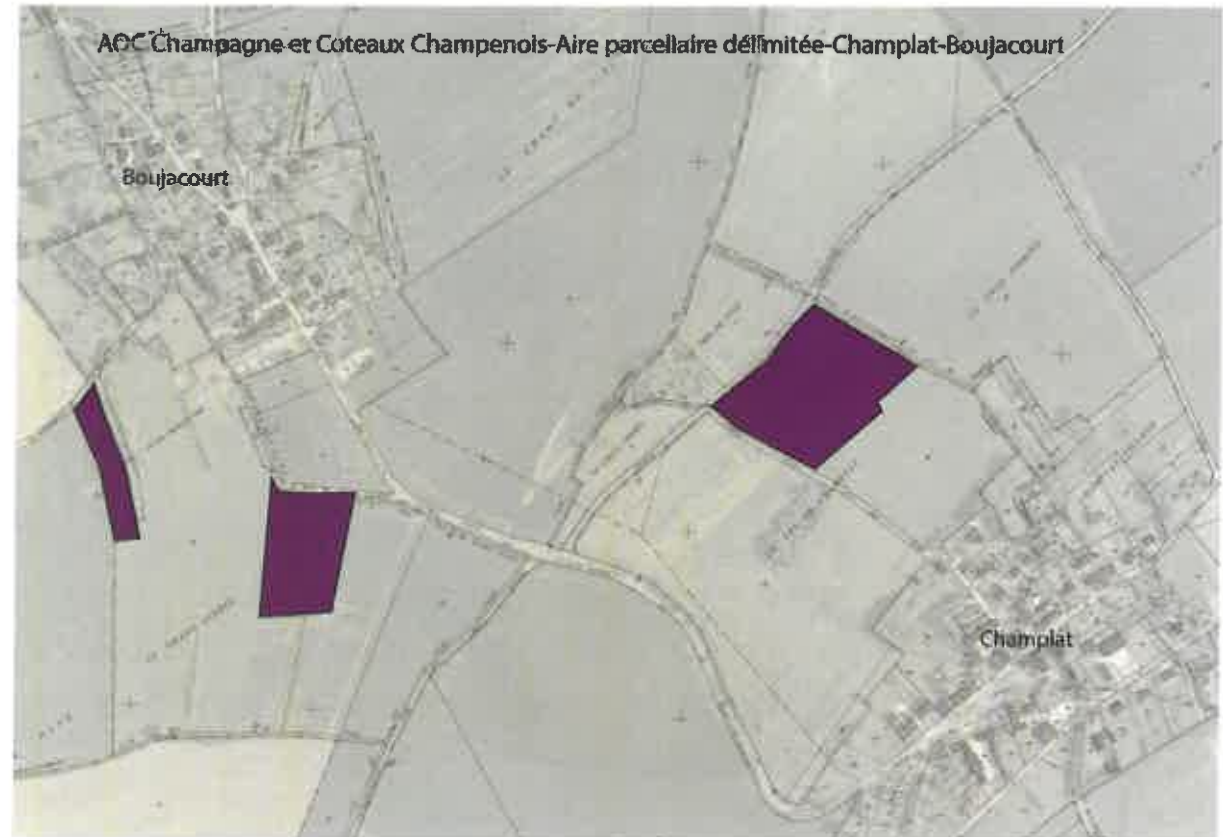
Cabinet de conseil en urbanisme-M.T.Projets



➤ Les aires géographiques

La commune est concernée par trois aires géographiques :

- AOC Champagne et Coteaux Champenois
- AOC Brie de Meaux
- IGP Volaille de Champagne



7-Les infrastructures de transports

◇ L'accessibilité

➤ Accessibilité routière

La commune possède une accessibilité correcte, notamment du fait de la présence de la D424 traversant le territoire communal. Elle a un trafic inférieur à 240 véhicules par jour.

➤ L'accessibilité ferroviaire

La commune ne possède pas de gare. Elle est à 23 min de la gare TGV de Bezannes.

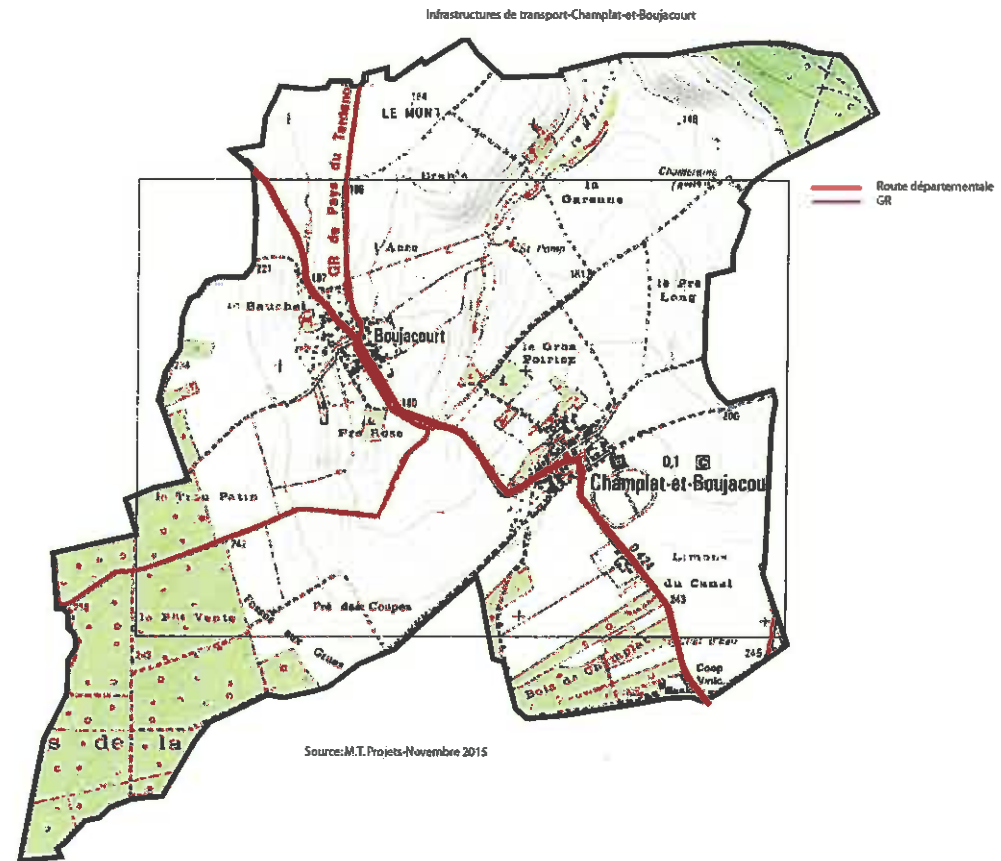
➤ L'accessibilité aéroportuaire

Les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly se situent à environ 1h20 de route de Champlat-et-Boujacourt.

➤ Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

La communauté de communes ne possède pas de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

➤ L'accessibilité piétonne et par les voies de



déplacements doux

Le GR de Pays du Tardenois traverse le territoire communal

➤ La trame viaire communale

La commune est desservie par le réseau routier départemental. En effet, celle-ci est traversée par la route départementale 424. Les deux espaces bâtis se sont structurés autour de cet axe.

Un plan d'alignement est situé sur la RD 424, rue de la Mairie (Champlat-et-Boujacourt) et rue du Lavoir (Boujacourt) datant du 11/04/1927.

La RD 424 est frappée par des marges de recul hors agglomération pour l'implantation de bâtiments riverains. La marge de recul est de 15 mètres par rapport à l'axe de la chaussée pour les habitations et tout autre bâtiment.

Il y a très peu de voies secondaires organisant le trame viaire communale.



8-Les risques majeurs

♦ Les risques naturels

➤ Les arrêtés préfectoraux de catastrophes naturelles

Risque	Date	Remarques
Inondations, coulées de boue	01/04/1989	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999 au 29/12/1999	Correspond à la tempête de l'hiver 1999

➤ Le risque « mouvements de terrains »

La commune n'est pas concernée.

➤ Le risques « cavités »

La commune n'est pas concernée

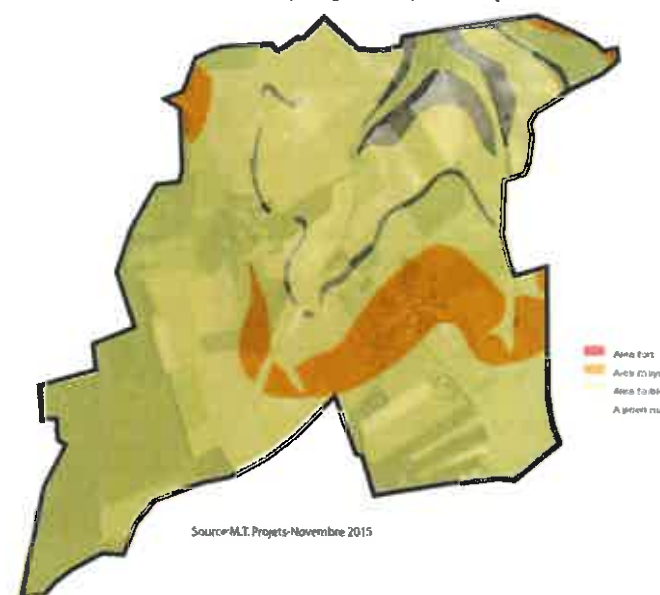
➤ Le risque « argile »

La commune est concernée par le risque « argile ». La commune est soumise à un aléa faible à moyen. Seul l'espace bâti de Champlat est soumis à un risque moyen. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles, bien que non dangereux pour l'homme, peut engendrer des dégâts considérables dans certains terrains argileux, qui peuvent gonfler en période humide et se rétracter en période sèche. L'aléa correspond à la probabilité qu'un phénomène naturel d'une intensité significative survienne dans un secteur donné et dans une période de temps donné.

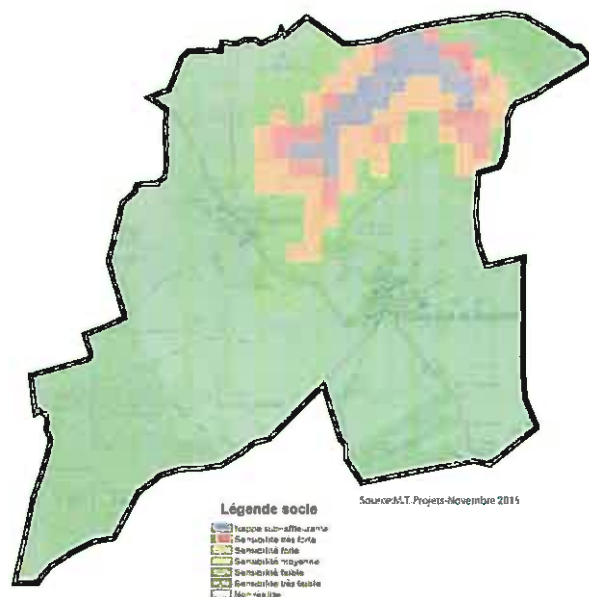
➤ Inondation et remontées de nappe

La commune est concernée par le risque remontée de nappe d'eau le long des ruisseaux. Les espaces bâtis ne sont pas concernées par ce risque de remontée de nappe d'eau.

Carte risque argile-Champlat-et-Boujacourt



Carte remontée de nappe d'eau-Champlat-et-Boujacourt



◇ Les risques technologiques et incendie

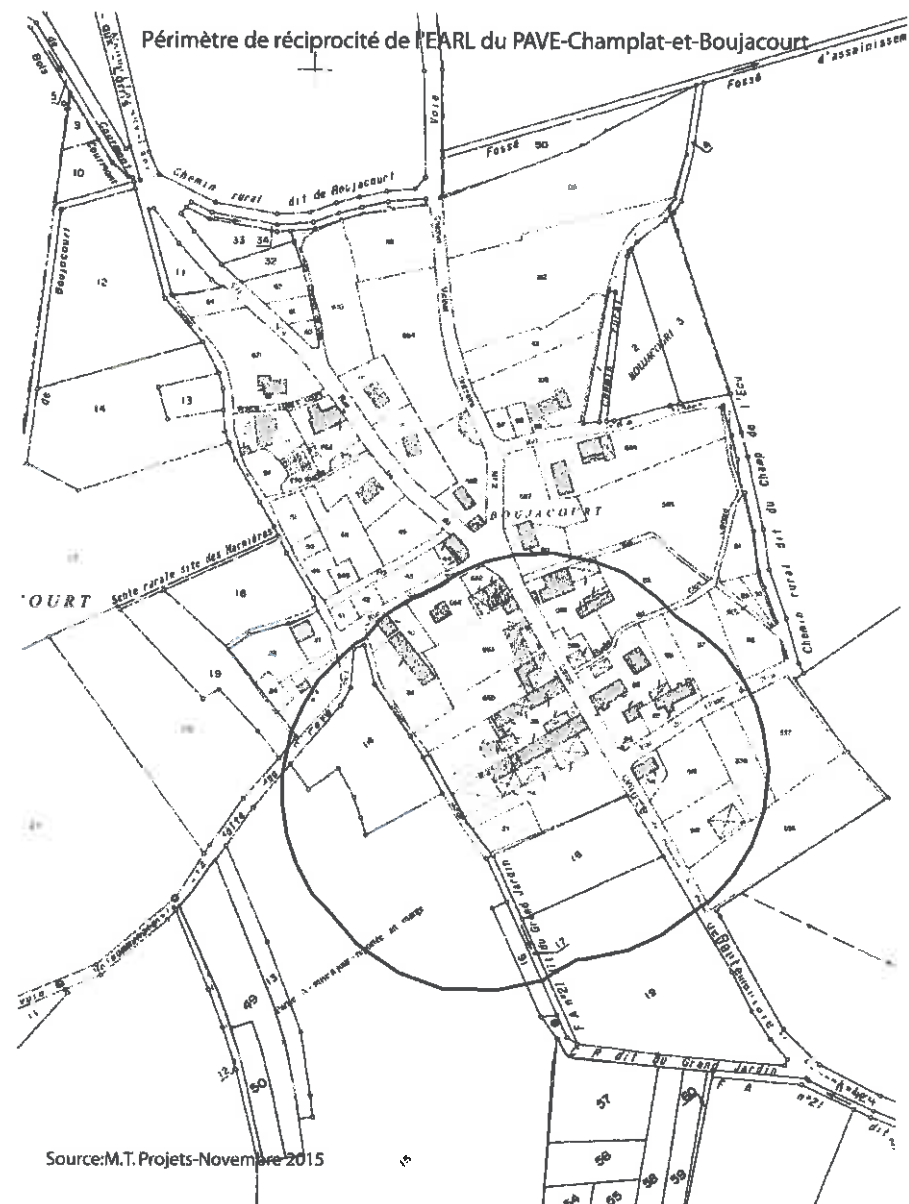
➤ Sites pollués et matières dangereuses

La commune n'est pas concernée.

➤ Les installations classées

Trois activités sont classées comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- Il s'agit de l'EARL du PAVE, élevage de vaches laitières (autorisation)
- La coopérative vinicole de l'Entraide (déclaration)
- Chopin Champagne (déclaration)



9-Les contraintes liées aux servitudes d'utilité publique

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 7	Circulation routière - Servitudes d'alignement <i>(non reportées sur le plan faute de pouvoir disposer de plans cadastraux)</i>	Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales. Effets principaux : Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement. Servitudes non aedificandi sur les immeubles non bâtis. Route départementale :424 • Rue de la Mairie (Champlat-et-Boujacourt) • Rue du Lavoir (Boujacourt) En ce qui concerne les voies communales soumises aux plans d'alignement, la commune est l'autorité responsable, en application du décret n° 64.262 du 14.03.1964 modifié.	Edit du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765. Loi du 16.09.1805. Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN). Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD). Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (voies communales). Plan approuvé le :11/04/1927	Conseil Général de la Marne Direction des routes départementales 2 bis rue de Jessaint 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Commune de Champlat-et-Boujacourt

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques. Profitant : 1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT 2) aux lignes HTB Pour les lignes HTB, les servitudes comprennent en outre l'obligation de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer des travaux à proximité des ouvrages.	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	E.R.D.F. Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>couvre l'ensemble du territoire communal</i>)	Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne. Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération	Code de l'Aviation Civile : Art. R 244- 1, D 244-1 à D 244-4. Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.	Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1 Direction de l'Aviation Civile Nord-Est Délégation Territoriale Lorraine Champagne Ardenne -Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine B.P. 16 57420 GOIN District aéronautique Champagne-Ardenne BP 031 51450 BETHENY Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.) Section Environnement Aéronautique - VELIZY 78129 VILLACOUBLAY- AIR

10-Prévision de développement

◇ Prévision de développement démographique

Dans sa délibération motivant la révision de la Carte Communale, la commune de Champlat-et-Boujacourt a défini les objectifs d'aménagement suivants :

- Déterminer les zones constructibles
- Permettre le développement de la commune

➤ Hypothèse de développement résidentiel

Selon les données, sur la période de 1999 à 2014, 14 nouveaux logements ont été construits sur la commune. Le rythme moyen de réalisation est de 1 logement par an. En moyenne la superficie des terrains aménagés entre 1999 et 2014 est de 1300 m². Ainsi pour les calculs de surface du besoin en foncier nous estimons les surfaces de terrains dans les 12 prochaines années à 1000 m² en moyenne.

Compte tenu de la situation observée par le passé, l'hypothèse d'un logement par an en moyenne est conservée.

➤ Prévisions de développement démographique sur 12 ans

Prise en compte du desserrement des ménages

Le nombre moyen de personnes par résidence principale était de 2,92 occupants en 1990 et de 2,76 habitants en 2012. La baisse continue du taux d'occupation laisse envisager un

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

nombre médian de 2,7 personnes par résidence principale entre 2016 et 2028 sur la commune. A volume égal de logements, la population communale tend donc à diminuer en raison du départ des jeunes, des décès ou des séparations.

Nous émettons deux hypothèses

- **Hypothèse 1 = Une stabilité du nombre de personnes par ménages (2.76 pers/ ménages)**
- **Hypothèse 2 = Une légère diminutions du nombre de personnes par ménage (2.7 personnes par ménages)**

Desserrement des ménages		
	Taux occupation	Nb logt supp
Hypothèse 1 :	2,76	0
Hypothèse 2 :	2,70	1

Prise en compte de la variation des logements vacants

Le pourcentage de logement vacant atteignait 8.7% en 2012. Celui-ci a connu une hausse de 8.7% entre 1999 et 2012. Nous partons sur une hypothèse que le niveau de logement de vacant reste stable pour les prochaines années.

Ainsi nous obtenons ce tableau :

Variation des logements vacants		
	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Parc total sans logements vacants en 2025	78	79
Pourcentage prévisionnel de logements vacants	9	9
Nombre logements vacants en 2025	8	8
Augmentation nb logements vacants	2	2

Prise en compte du taux de renouvellement du parc immobilier

La commune a déclaré qu'entre 1999 et 2014, 14 logements se sont réalisés. Or l'INSEE a dénombré une augmentation de + 18 logements entre 1999 et 2012. Donc nous avons une perte de 4 logements.

En 2012, le parc de logement total est de 69.

$$(-4 \times 100 / 69) / (2012 - 1999 - 1) = -0.48$$

Le taux de renouvellement du parc immobilier est de -0.48. Cela induit que 4 logements seront abandonnés ou réaffectés entre 2016 et 2028.

Taux renouvellement du parc immobilier		
	Nombre	Parc total 2012
Données brutes	-4	69
Taux renouvellement	-0,48	
Nombre de logements abandonnés ou réaffectés entre 2010 et 2025	4	

Récapitulatif du nombre de construction nécessaire pour maintenir la population à son niveau de 2012 (point mort en logement)

Pour maintenir sa population au niveau de 2012, la commune devra construire entre 3 et 4 logements sur les 12 prochaines années.

Récapitulatif : Nombre de constructions pour le maintien de la population		
	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Renouvellement	3	3
Desserrement	0	1
Résidences secondaires	0	0
Logements vacants	2	2
TOTAL	5	6
Nombre permis construire entre 2009 et date du PLU	3	
Besoins réels en logements pour maintien population	3	4
Rythme annuel construction	0	0,2

Prise en compte d'une volonté communale

	Maintien de la population	Volonté communale
Augmentation démographique souhaitée		30
Taux de variation annuelle moyen	0,00%	1,15%
Population en 2025	160	190
Besoin en logements d'ici 2025	Hypothèse 1 : 3	Hypothèse 1 : 14
	Hypothèse 2 : 4	Hypothèse 2 : 16
Besoin en foncier (en hectare)		
Seulement logement pavillonnaire	Hypothèse 1 : 0,0	Hypothèse 1 : 1,68
	Hypothèse 2 : 0,0	Hypothèse 2 : 1,88
Seulement logements mitoyens type F4/F5	Hypothèse 1 : 0,0	Hypothèse 1 : 0,5
	Hypothèse 2 : 0,0	Hypothèse 2 : 0,5

Pour accueillir une population de +30 habitants en 12 ans, la commune devra construire entre 14 et 16 logements sur cette période. (Même rythme qu'entre 1999 et 2014). La population serait de 190 habitants.

Dans sa carte communale, la commune devra dégager entre 1ha68 et 1ha88 de besoin en foncier, dents creuses comprises.

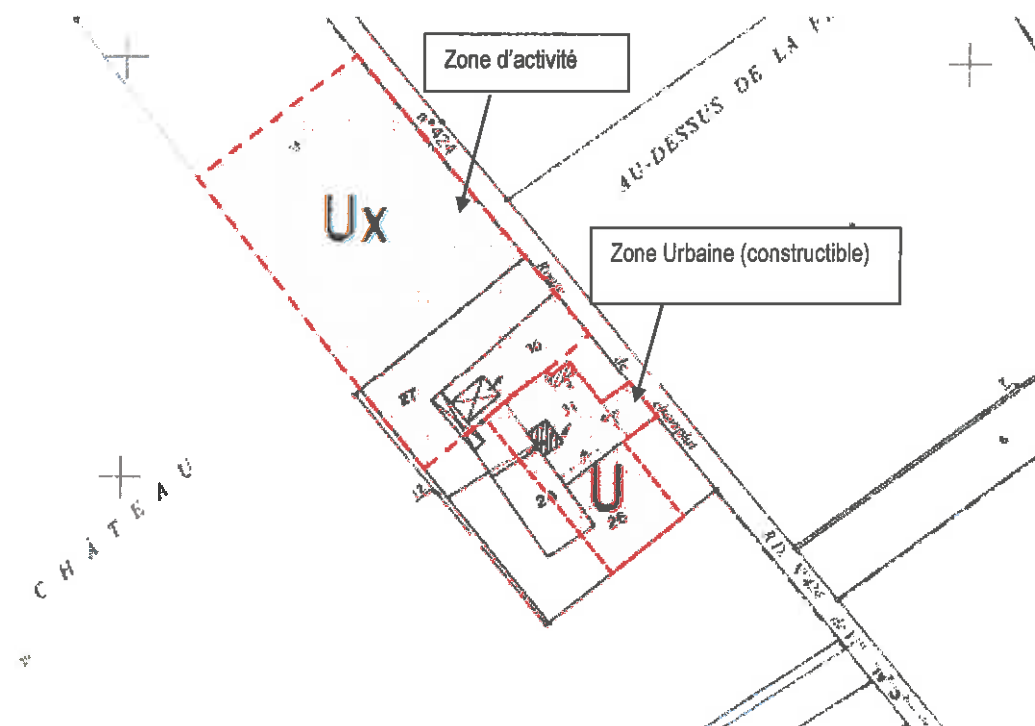
Le taux de variation annuel moyen est de 1.15%.

◇ Prévion de développement économique

La carte communale délimite un secteur réservé à l'implantation d'une activité d'une superficie de 3500m² au sud du territoire communal. Cet espace initialement à vocation agricole servira à la construction d'un lieu de stockage portant la capacité de stockage de M. Chopin de 450 000 bouteilles à 3 500 000 bouteilles. Cela permettra de créer 9 emplois directs et 50 emplois indirects.

Le site est occupé par un propriétaire foncier privé souhaitant développer son activité. Il fera lui-même les branchements nécessaires à son activité. Cela n'implique aucunement la commune dans cette extension d'activité.

Une partie de la zone constructible (à droite de la construction à usage d'habitation) servira à réaliser des hébergements de type chambre d'hôte)



11- Relevé des dents creuses

◇ Relevé de dents creuses à Boujacourt

Nous avons procédé à un relevé des dents creuses (vert) et des zones constructibles (rouge) au sein des espaces bâtis de Champlat et Boujacourt.

Pour Boujacourt, nous relevons 5894 m² de dents creuses et 3217 m² de zones constructibles.



◆ Relevé de dents creuses à Champlat

Le relevé des dents creuses (vert) pour Champlat montre un potentiel de 4532 m².

Les zones constructibles (rouge) offrent un potentiel de 9511 m².

Aucune dent creuse n'a été recensée à l'écart dit du Château et à la Neuville.

Pour les dents creuses en cumulant les espaces bâtis de Champlat-et-Boujacourt, nous avons :

- **5894+4532=10426 m² de dents creuses sur les deux espaces bâtis**

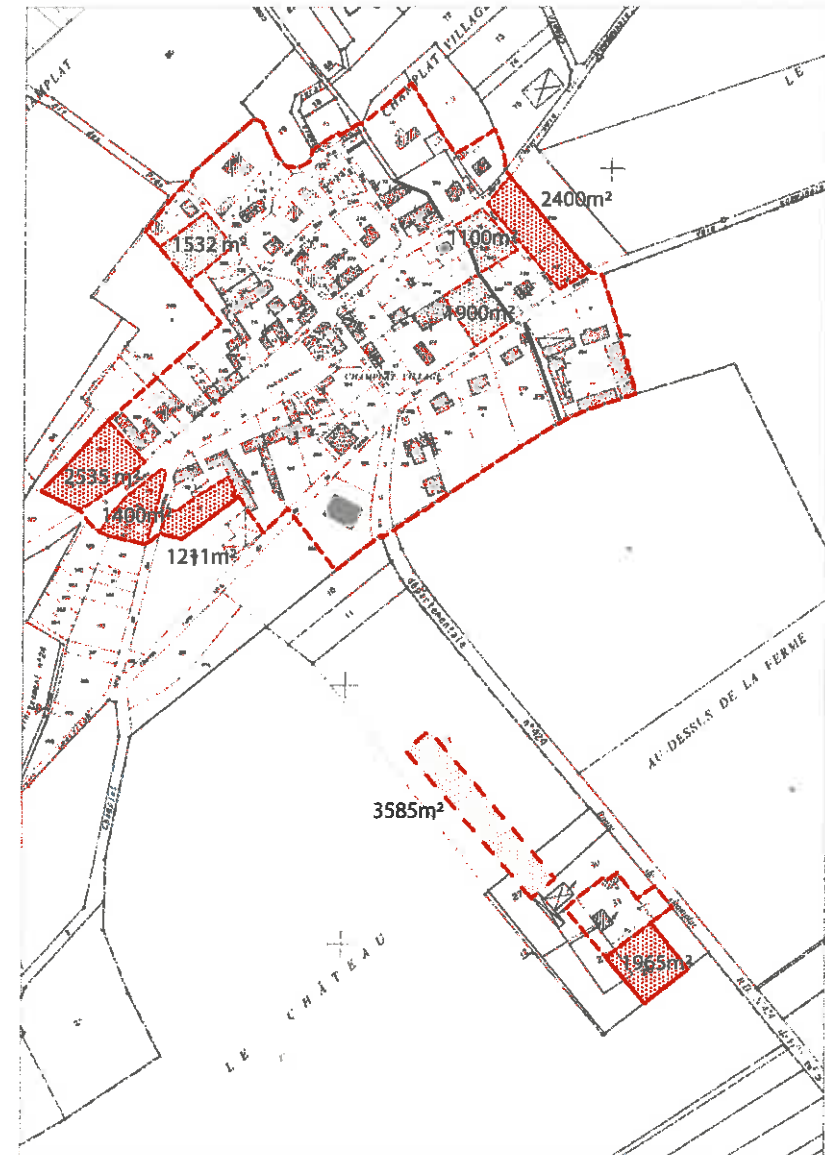
Avec un coefficient de rétention de 50%, nous comptabilisons :

10426 *0.5 = 5213 m² de dents creuses réalisables dans les 12 prochaines années

Pour les zones constructibles, nous avons :

- 3217 + 9511 = 12 728 m² de zones constructibles pour les deux espaces bâtis**

En additionnant les dents creuses réalisables et les zones constructibles, la commune a dégagé 17 941 m² soit 1ha79



12-Compatibilité de la carte communale avec les autres plans et programmes

◇ Le Schéma de Cohérence Territorial d'Epernay et de sa région

Les études du SCOT ont été lancées en 2015, actuellement l'état d'avancée du SCOT n'est pas suffisant pour déterminer la compatibilité de la Carte Communale avec celui-ci.

◇ Le Plan Local de l'Habitat d'Epernay et de sa région

Le précédent PLH a couvert la période de 2009-2014. La révision du PLH est en actuellement en cours.

◇ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie

➤ Principales dispositions du document

La commune de Champlat-et-Boujacourt est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Seine-Normandie, approuvé le 20 novembre 2009. Ce document fixe un objectif de bon état écologique de près de deux tiers des cours d'eau en 2015, alors que cet état n'est constaté que pour un quart des cours d'eau du bassin en 2004.

➤ Compatibilité avec les orientations du document

Orientation du SDAGE Seine-Normandie	Composition de la carte communale
Diminuer les pollutions-Préserver les ressources	La commune est sous assainissement individuel, le Conseil municipal à veiller à ce que la superficie des parcelles soit compatible avec l'emprise des dispositifs. La commune a pris une moyenne de parcelle de 1000 m² hors VRD. Tous les milieux aquatiques, les ripisylves sont classés en zone inconstructible(N). Des périmètres de protection du captage d'eau ont été mis en place en 2015, les plans figurent dans le diagnostic communal.
Améliorer la qualité des milieux aquatiques	Aucun espace urbain n'entrave les ruisseaux ou les fossés de la commune. Les continuités écologiques notamment des zones humides sont conservés. Les zones humides ont été prises en considérations dès le début des études, aucun terrain constructible n'affecte le marais et le bois de la Cohette. De plus la zone humide située à Boujacourt est aujourd'hui canalisée en souterrain. Le classement en zone humide n'est pas pertinent. Il s'agit d'un

	ruisseau souterrain alimentant le lavoir en aval. Il apparaît sur le plan de zonage.
Prévenir les risques d'inondation	La commune n'est pas soumise au risque d'inondation, néanmoins si un ruisseau débordait, il n'impacterait pas l'espace bâti. De plus, aucun terrain en zone constructible n'est en aléa fort de remontée de nappe d'eau. Ils sont tous en aléa faible.

◇ Le Schéma d'Aménagement et de Gestions de l'Eau « Aisne-Suippe-Vesle »

➤ Principales dispositions du document

Ce projet a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013. La carte communale est concernée par les dispositions suivantes :

- Respect des servitudes et prescriptions relatives aux déclarations d'utilité publiques des captages d'eau potable
- Intégration des capacités d'alimentation en eau potable en amont des projets d'aménagement.
- Non dégradation physique des cours d'eau
- Protection des espaces de mobilité
- Protection d'une ripisylve composée d'essence adaptée
- Protection des forêts alluviales
- Protection des zones humides
- Protection des frayères
- Préservation des éléments du paysage existants permettant de lutter contre le ruissellement et les coulées de boues
- Limitation du ruissellement et d'amélioration de l'infiltration sauf en cas d'impossibilité technique, et diminution des rejets dans les réseaux.
- Préservation des champs d'expansion des crues

➤ Compatibilité avec les enjeux du document

La cohérence entre les deux documents est analysée de la manière suivante :

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

Enjeux du SAGE « Alens-Sutppe-Veste »	Comptabilité de la carte communale
Déterminer les périmètres de protection et respecter les servitudes et prescriptions relatives à ces derniers	Les périmètres de protection ont été respectés, la DUP est annexée à la carte communale.
Intégration des capacités d'alimentation en eau potable en amont des projets d'aménagement.	La qualité de l'eau bonne (Cf. Diagnostic communal), les réseaux d'alimentation en eau potable sont présents et suffisants (Cf plan des réseaux et diagnostic communal)
Non dégradation physique des cours d'eau	Le chevelu des petits cours d'eau notamment dans l'espace bâti a été pris en compte dans le zonage au 1-2000. Le ruisseau entraînant le classement en zone humide est busé en souterrain, il alimente le lavoir en aval.
Protection des espaces de mobilité	Les espaces de mobilité sont situés en zone N (inconstructible)
Protection d'une ripisylve composée d'essence adaptée	Les ripisylves sont classées en zone N (inconstructible).
Protection des forêts alluviales	Les bois alluviaux sont classés en zone N
Protection des zones humides	Les zones humides ont été relevées dans le diagnostic communal. Une partie de l'espace bâti de Boujacourt a été classé en zone inconstructible afin de préserver la zone humide présente.
Préservation des éléments du paysage existants permettant de lutter contre le ruissellement et les coulées de boues	Sans objet dans la carte communale
Limitation du ruissellement et d'amélioration de l'infiltration sauf en cas d'impossibilité technique, et diminution des rejets dans les réseaux.	Sans objet dans la carte communale
Préservation des champs d'expansion des crues	Sans objet dans la carte communale

◇ Le Schéma Régional de cohérence écologique

➤ Elaboration du SRCE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil régional de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), afin de réduire la destruction et la fragmentation des habitats, favoriser le déplacement des espèces, préserver les services rendus par la biodiversité et faciliter l'adaptation au changement climatique.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est élaboré conjointement avec le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et l'Etat. Il a été adopté le 8 décembre 2015 par arrêté préfectoral.

➤ Objectifs portés par le SRCE

Le plan d'action stratégique est le cadre de préservation et de remise en état des continuités écologiques du SRCE. Il vise 3 objectifs :

- Expliciter la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de planification des collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que pour les projets de l'Etat
- Mettre en cohérence les politiques de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire
- Proposer aux territoires des recommandations et bonnes pratiques pour les continuités écologiques

C'est un cadre de référence. Les actions se font dans le respect des compétences des acteurs, de leurs procédures et du choix des outils mobilisés.

Objectifs	Actions
Améliorer et valoriser les connaissances et les savoir-faire	Identifier les indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la biodiversité et la fonctionnalité des milieux, de la qualité des continuités écologiques Améliorer les connaissances sur les habitats en Pays de la Loire et les espèces de cohérence trame verte et bleue Poursuivre le recensement des ouvrages sur les cours d'eau et améliorer la connaissance des points de fragmentation sur les infrastructures linéaires Mutualiser et organiser les connaissances Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur les questions de fonctionnalité écologique Utiliser les fiches « unités écologiques » comme outil de suivi et de mise à jour des connaissances des continuités écologiques locales
Sensibiliser et favoriser l'appropriation autour des enjeux liés aux continuités écologiques	Favoriser la mise en œuvre de formations sur les continuités écologiques et leur prise en compte dans l'aménagement du territoire Renforcer les échanges et le partage d'expériences entre gestionnaires, aménageurs, usagers de l'espace, experts techniques et scientifiques Soutenir l'élaboration d'outils d'accompagnement, d'aide à la décision et à la gestion Favoriser l'élaboration et la diffusion de supports de communication
Intégrer la trame verte et bleue dans les documents de planification et autres projets de territoire	Réaliser un porter à connaissance de tous les éléments de diagnostic écologique Formuler un ensemble de recommandations et de documents d'appui à destination des intervenants dans l'élaboration des documents d'urbanisme Créer des conditions favorables au partage d'expériences pratiques entre les acteurs intervenant dans l'élaboration des documents d'urbanisme
Maintenir et développer des productions et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau	Soutenir les systèmes et pratiques agricoles favorables à la biodiversité (actions agri-environnementales) Favoriser le maintien de l'élevage Encourager le développement de filières d'agriculture biologique Encourager le développement d'une agriculture à haute valeur naturelle dans les territoires à enjeux biologiques forts Conforter l'arbre (bocage) au sein des exploitations agricoles Améliorer le conseil technique aux agriculteurs pour la gestion de milieux naturels sensibles et des prairies humides et développer les actions de formations orientées vers l'articulation agriculture / préservation du patrimoine naturel Progresser dans la localisation et la caractérisation des zones humides Encourager les cultures nécessitant moins d'eau (économie de la ressource) Encourager les pratiques favorables à la préservation de la qualité des eaux Accompagner les projets de territoires innovants et exemplaires
Gérer durablement et de manière multifonctionnelle les espaces boisés (forêts et complexes bocagers)	Favoriser les projets de territoire en faveur des bocages par des plans de gestion et programmes de restauration Soutenir la valorisation économique du bois de haies gérées de manière durable Inciter à la réalisation de plan de gestion des haies à l'échelle de l'exploitation agricole Inciter le développement de plans simples de gestion intégrant les enjeux de biodiversité et de continuités écologiques Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de chartes forestières de territoire Promouvoir les modes d'exploitation forestière respectueux des sols et des milieux Promouvoir des essences locales adaptées à la station et aux évolutions climatiques

	Favoriser les regroupements fonciers des unités d'exploitation pour des plans de gestion cohérents à l'échelle d'un massif forestier
Restaurer et gérer une trame bleue fonctionnelle	Restaurer et réhabiliter les milieux dégradés ou artificialisés Préserver ou restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des réseaux de mares, de zones humides, d'annexes hydrauliques et de têtes de bassin versant Lutter contre les espèces invasives Poursuivre les efforts de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques Améliorer la connaissance des zones humides et la mutualiser à l'échelle régionale Rétablir les continuités longitudinales le long des cours d'eau pour la circulation de la faune aquatiques et des sédiments
Préserver et restaurer les continuités écologiques au sein du tissu urbain et péri-urbain	Favoriser la préservation et la restauration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme Favoriser la reconquête des friches urbaines ou industrielles pour les besoins du développement urbain Soutenir et encourager les pratiques favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques en milieu urbain Encourager la définition de trames vertes et bleues en milieu urbain
Améliorer la transparence des infrastructures linéaires	Favoriser l'intégration des continuités écologiques comme critère de conception des ouvrages et des infrastructures Pour la réalisation des projets d'aménagement et d'infrastructures, volonté de l'Etat et de la Région d'intégrer les clauses environnementales dans les marchés de travaux qu'ils portent en maîtrise d'ouvrage Encourager la prise en compte des continuités écologiques par les gestionnaires d'infrastructures

➤ Compatibilité du document d'urbanisme avec les orientations du SRCE

La compatibilité de la carte communale avec les objectifs du SRCE est analysée au regard des problématiques pouvant être traitées par le document d'urbanisme.

Objectifs	Actions
Améliorer et valoriser les connaissances et les savoir-faire	L'élaboration de la nouvelle Carte Communale a constitué l'opportunité de réaliser un premier recensement des éléments de la trame verte et bleue tels que définis dans le Code de l'Environnement.
Sensibiliser et favoriser l'appropriation autour des enjeux liés aux continuités écologiques	L'élaboration de la nouvelle Carte Communale a constitué l'opportunité de sensibiliser l'équipe municipale ainsi que les gestionnaires du territoire aux enjeux de préservation de la biodiversité et à l'utilité de la mise en place de la trame verte et bleue.
Intégrer la trame verte et bleue dans les documents de planification et autres projets de territoire	Le recensement des éléments de la trame verte et bleue a abouti à deux mesures fortes de protection qui ont été intégrées au projet : - Le classement en zone inconstructible de certains terrains sur lesquels ont été recensées des zones humides. - La protection des bois et des paysages semi ouverts au sud du territoire communal

Maintenir et développer des productions et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau	Hors champ réglementaire de la carte communale
Restaurer et gérer une trame bleue fonctionnelle	Un programme d'actions pourra être défini à l'échelle locale et intercommunale suite au premier recensement des éléments de la trame verte et bleue.
Préserver et restaurer les continuités écologiques au sein du tissu urbain et péri-urbain	Sans objet sur la commune
Améliorer la transparence des infrastructures linéaires	Hors champs réglementaires de la carte communale

Trame boisée de l'Atlas cartographique du SRCE

Ces cartes montrent que la commune n'est pas concernée par le SRCE directement.

Trame des milieux aquatiques

-  Trame aquatique avec objectif de préservation
-  Trame aquatique avec objectif de restauration
-  Plan d'eau de plus de 1 ha
-  Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 10)

Trame des milieux humides

-  Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de restauration
-  Corridor écologique des milieux humides avec objectif de préservation
-  Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

-  Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation
-  Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de préservation
-  Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

-  Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation
-  Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de préservation
-  Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Corridors multi-trames

-  Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de préservation
-  Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de restauration

Fragmentation potentielle

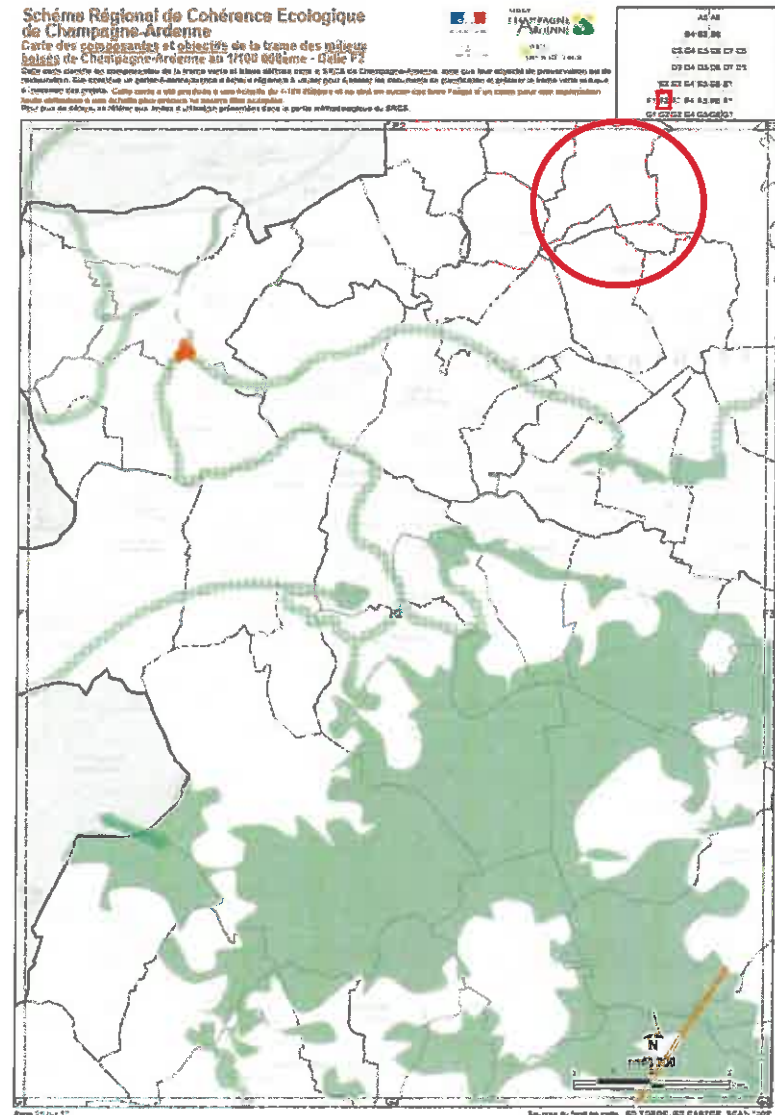
-  Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
-  Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
-  Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
-  Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
-  Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE - v3 mai 2014)

Continuités inter-régionales et nationales

-  Grande continuité écologique nationale
-  Réservoir de biodiversité inter-régional

Autres éléments

-  Limite départementale
-  Limite communale



➤ Trame ouverte du SRCE

Trame des milieux aquatiques

- Trame aquatique avec objectif de préservation
- Trame aquatique avec objectif de restauration
- Plan d'eau de plus de 1 ha
- Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 10)

Trame des milieux humides

- Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de restauration
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

- Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

- Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Corridors multi-frames

- Corridor écologique multi-frame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de préservation
- Corridor écologique multi-frame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de restauration

Fragmentation potentielle

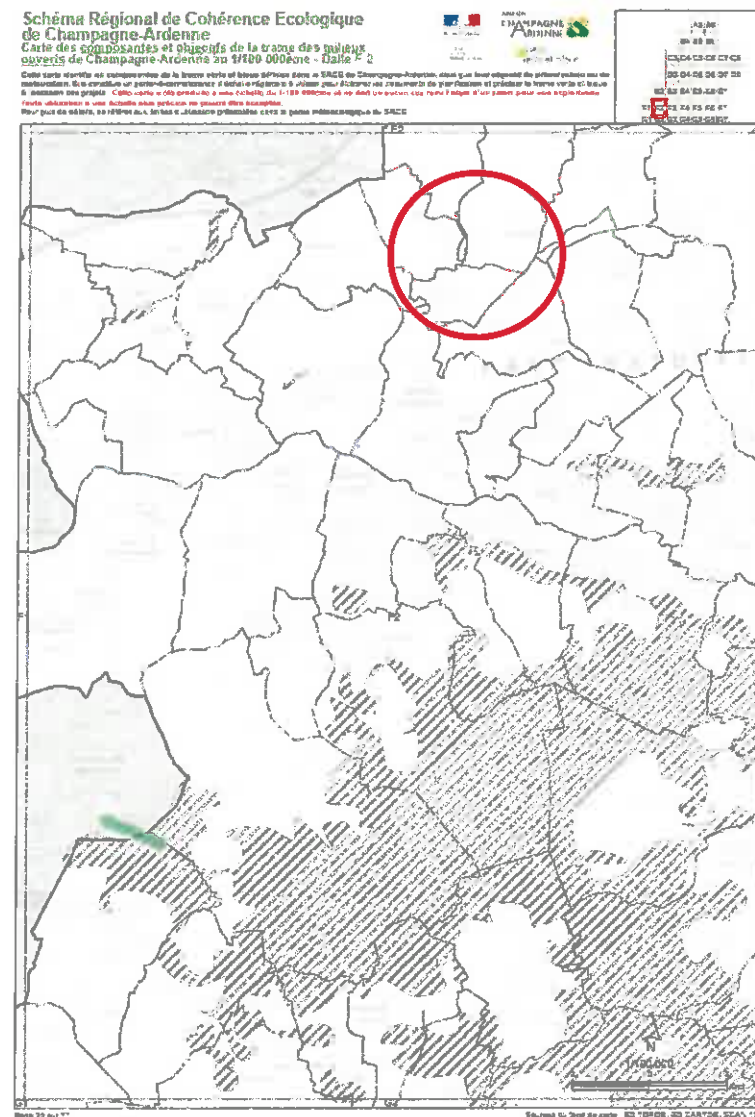
- Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
- Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
- Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
- Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (RDE - v6 mai 2014)

Continuités inter-régionales et nationales

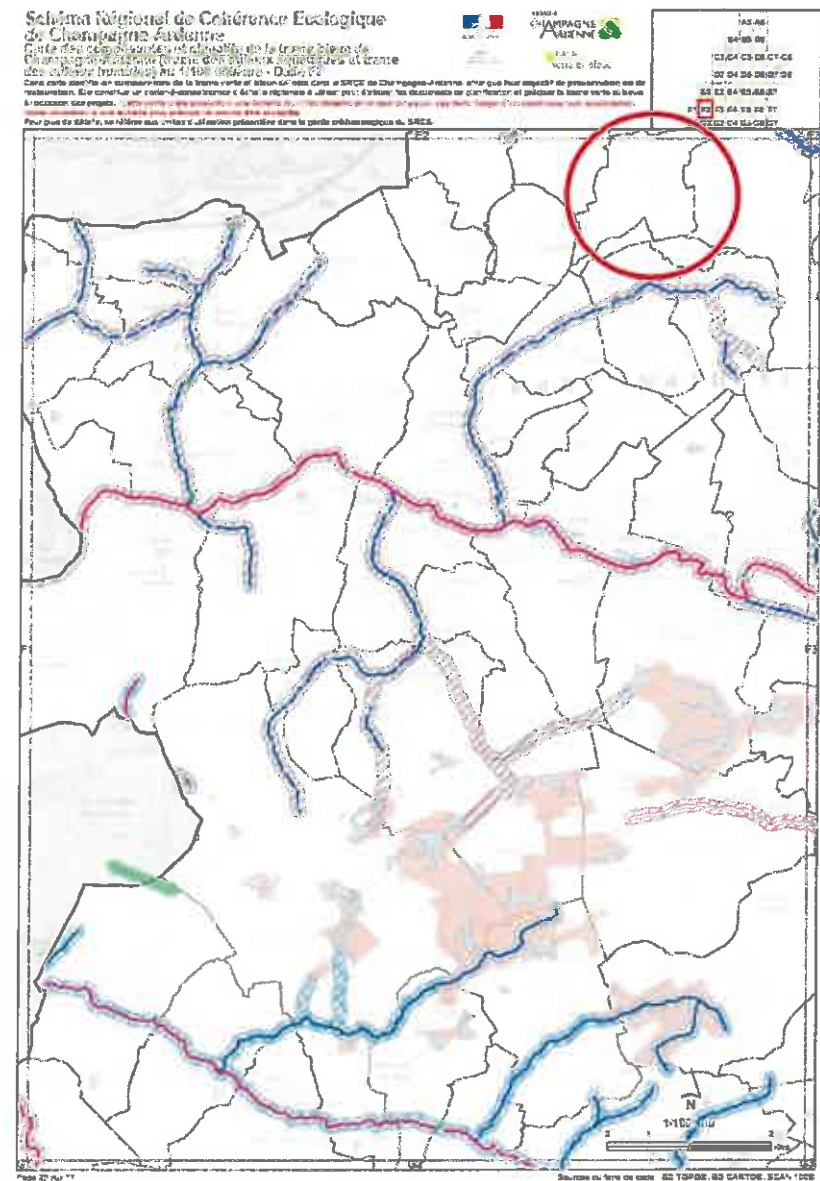
- Grande continuité écologique nationale
- Réservoir de biodiversité inter-régional

Autres éléments

- Limite départementale
- Limite communale



➤ **Trame bleue du SRCE (dalle F2)**



➤ Trame verte et bleue

Trame des milieux aquatiques

- Trame aquatique avec objectif de préservation
- Trame aquatique avec objectif de restauration
- Plan d'eau de plus de 1 ha
- Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 1D)

Trame des milieux humides

- Réserve de biodiversité des milieux humides avec objectif de restauration
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

- Réserve de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

- Réserve de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Corridors multi-frames

- Corridor écologique multi-frame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de préservation
- Corridor écologique multi-frame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de restauration

Fragmentation potentielle

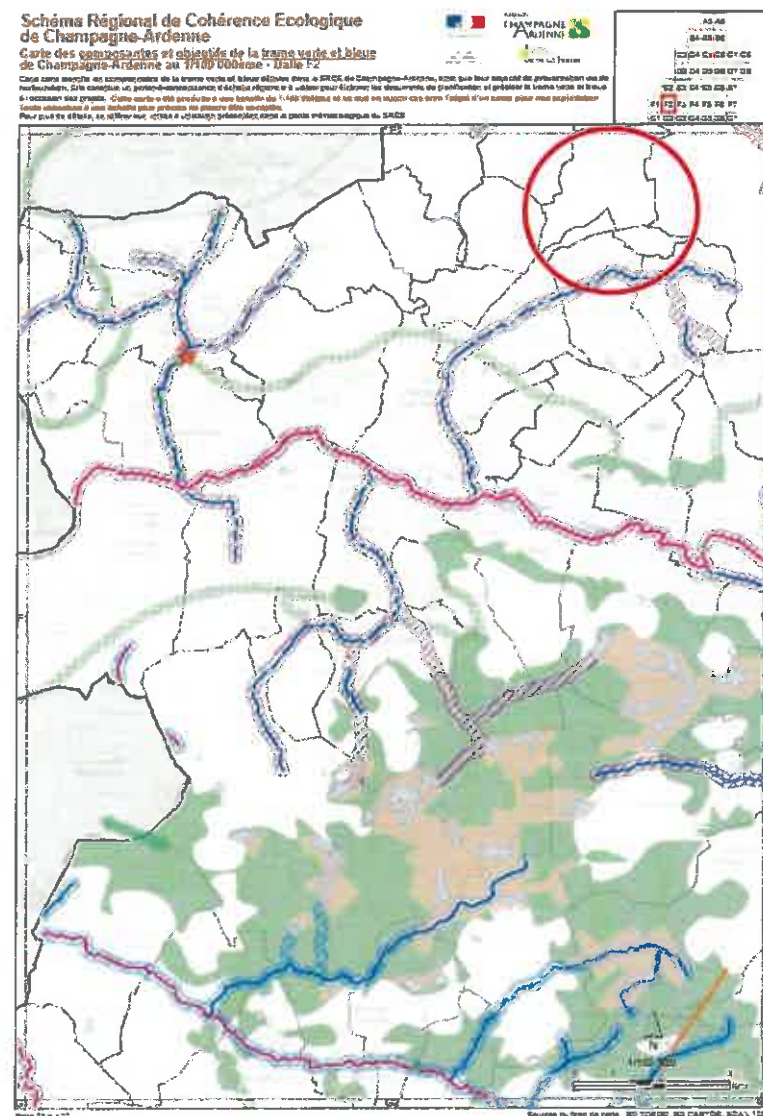
- Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
- Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
- Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
- Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (RDE - v6 mai 2014)

Continuités inter-régionales et nationales

- Grande continuité écologique nationale
- Réserve de biodiversité inter-régionale

Autres éléments

- Limite départementale
- Limite communale



13-Explications des choix retenus pour la délimitation des zones

◇ Contraintes et objectifs

Champlat-et-Boujacourt voit son territoire communal marqué par des contraintes limitant les possibilités d'extensions des zones bâties :

- Les installations classées pour la protection de l'environnement
- Les zones humides
- Les périmètres de protection des captages
- Les aires géographiques notamment celle de l'AOC Champagne.

L'objectif de la carte communale est de dégager un potentiel de construction satisfaisant pour répondre aux nouvelles offres et aux besoins d'habitats ou d'activité.

◇ Explication des choix retenus

Les choix retenus sont les suivants :

- Répartir le développement communal sur les espaces bâtis notamment Champlat et Boujacourt en urbanisant des terrains disponibles. Le parti d'aménagement consisterait à s'appuyer sur les rues existantes où le réseau d'alimentation en eau potable est présent et suffisant. Cela permet d'optimiser les équipements actuels.
- Organiser le développement de l'urbanisation de la commune en évitant de créer des lotissements défigurant la morphologie communale.
- Autoriser le changement de destination et l'extension du bâti à condition de ne pas entraver l'activité agricole.
- Protéger l'activité agricole
- Réserver un secteur d'activité pour permettre le développement de l'activité économique.
- Prendre en compte la Trame verte et Bleue en classant en zone N (inconstructible), les zones humides. En effet, certaines zones humides sont présentes dans l'espace bâti de Boujacourt. Ces terrains sont localisés le long d'un ruisseau busé au sein du bourg.

Afin de prendre en compte le SDAGE et de préserver la biodiversité, la collectivité décide de classer ces terrains en zone inconstructible les terrains comportant des zones humides.

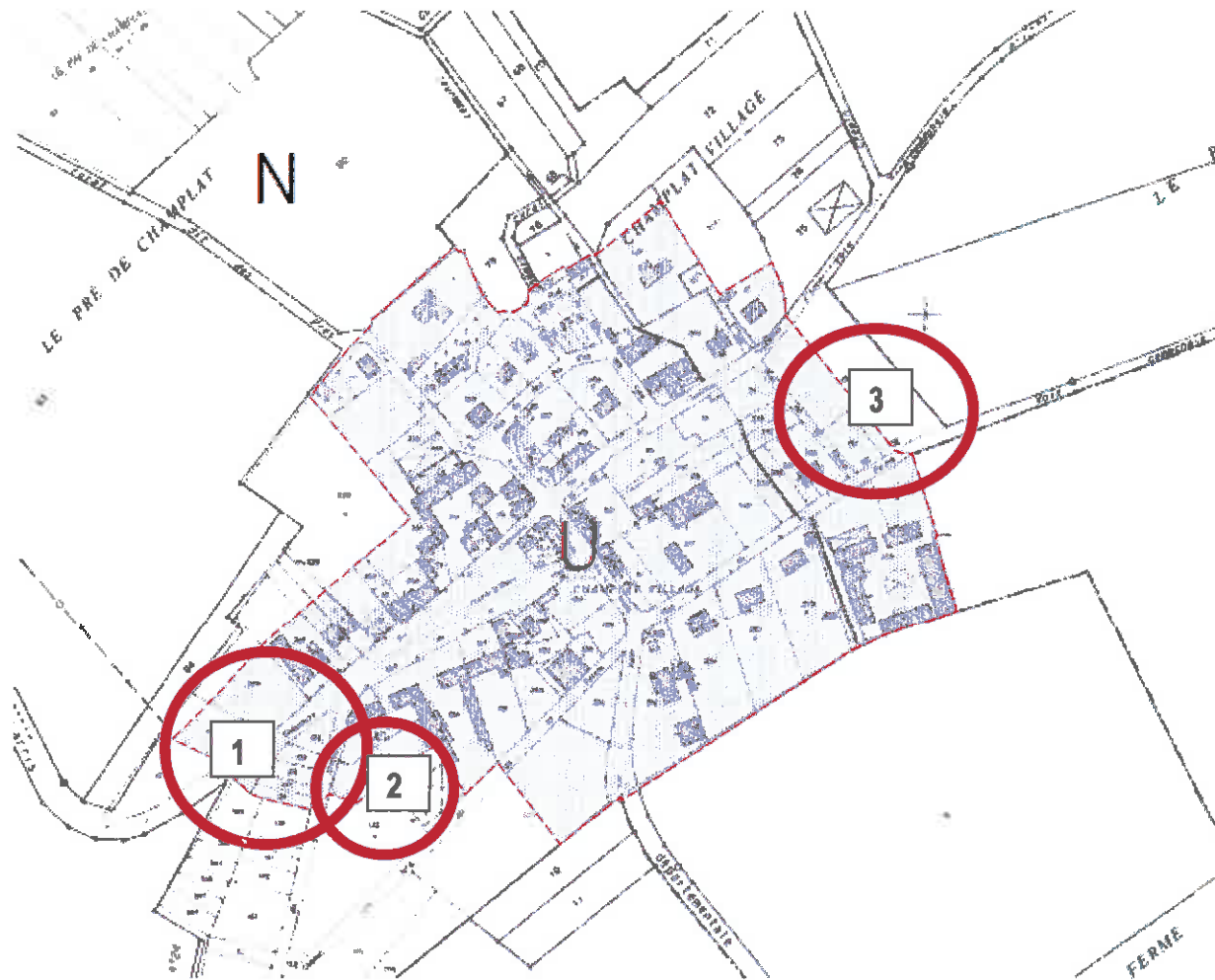
Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

◇ Justification du zonage à Boujacourt



- 1- Il s'agit du ruisseau busé en souterrain alimentant le lavoir situé en contre-bas. Une partie de ces terrains sont aujourd'hui construits soit avec la présence d'un garage implanté sur le ruisseau. Mettre en zone Urbaine ces terrains n'a aucun impact pour les zones humides de la commune.
- 2- Ces terrains sont actuellement gelés car ils sont dans le rayon de réciprocité issu de l'élevage laitier à proximité. Néanmoins le Conseil Municipal a souhaité conserver ces parcelles en U (constructible) dans le cas où l'éleveur cesserait son activité. De ce fait les terrains deviendraient constructibles.

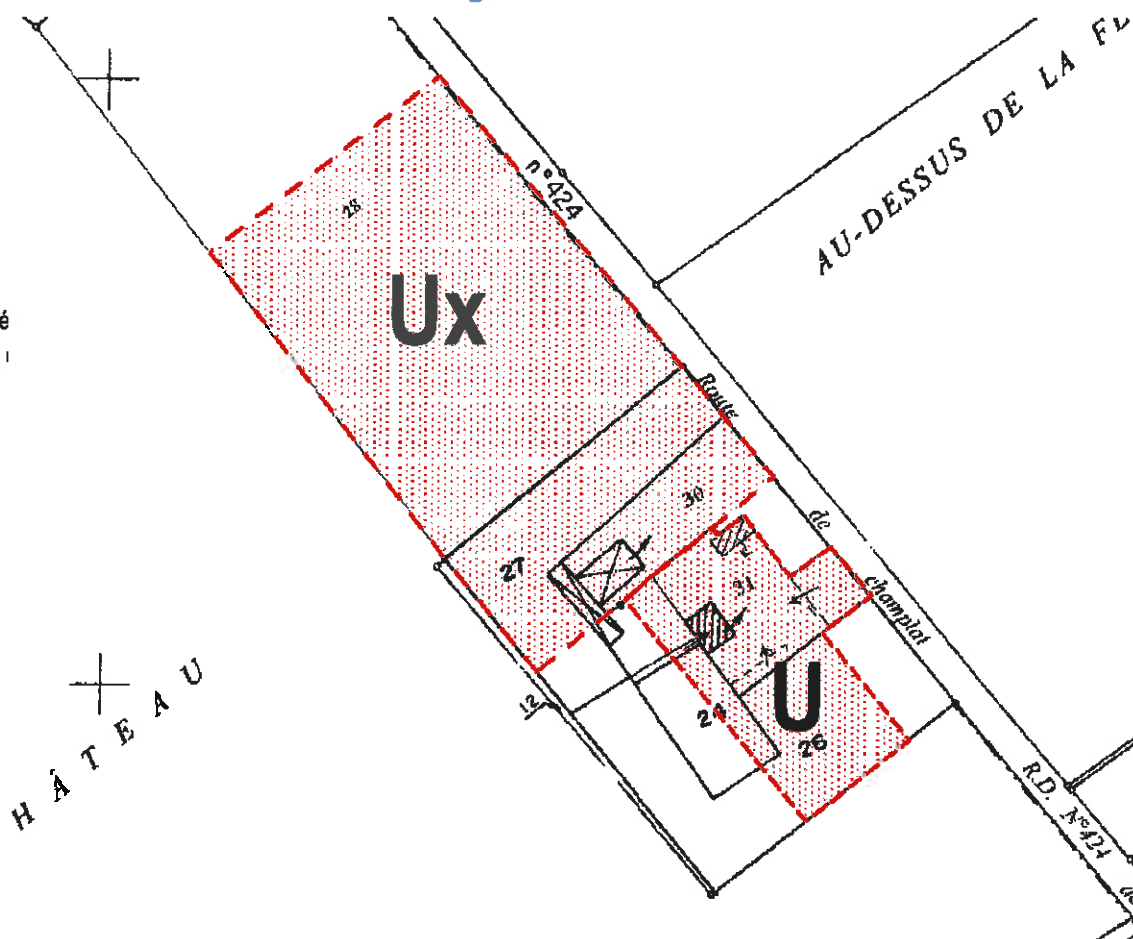
♦ Justification du zonage de Champlat



- 1- La mise en place de la zone urbaine (constructible) en entrée/sortie de village permet de créer une véritable entrée de village. Cela permet également de « fermer » la morphologie urbaine. Les réseaux sont présents et suffisants. Les constructions doivent se situer à 15 mètres de l'axe de la route départementale, ce sont les marges de recul. Il s'agit des parcelles 324, 109, 134, 135, 136, 137, 138.
- 2- Une partie de la parcelle 296 et la parcelle 147 ont été mises en zone U (constructible) afin de traiter de manière égale les citoyens. En effet, de l'autre côté de la rue, il y a la présence de construction. De plus, la rue est existante, cela permet de densifier l'espace déjà urbanisé.
- 3- La parcelle 131 a été mise en zone U (constructible) malgré que les réseaux d'alimentation ne soient pas présents au-devant de la parcelle. Cependant le propriétaire de ce terrain est propriétaire du la parcelle 129 donnant sur la rue, il a la possibilité de réaliser un branchement privé pour alimenter le terrain. La commune a souhaité répondre positivement à la demande de ce propriétaire.

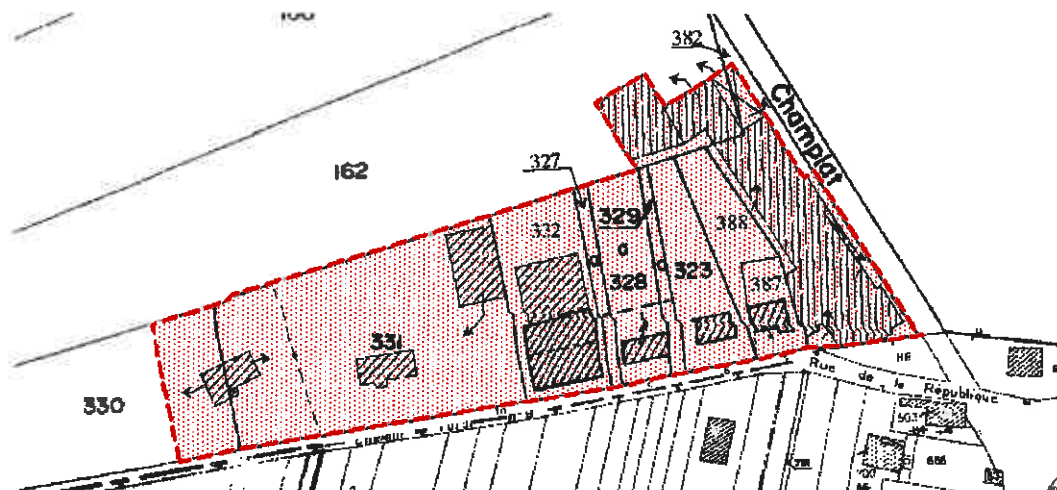
◇ Justification du zonage du « Château »

Secteurs réservés
R.124-3 du code



- 1- le secteur UX accueillera un espace de stockage lié à l'activité du propriétaire du « Château ». Cela permettra de développer son activité économique. Cela résulte d'une demande du propriétaire. Sa capacité de stockage passera de 450 000 bouteilles à 3 500 000 bouteilles.
- 2- Une partie de la parcelle 26 est classée en zone U (constructible). Elle a pour objectif de réaliser des hébergements sous forme de chambre d'hôtes. Cela résulte d'une demande du propriétaire. La commune a souhaité avoir un recul par rapport à l'emprise publique. Cela explique le décrochement. Elle n'a pas voulu non plus que le propriétaire puisse multiplier les accès sur la route départementale. Il devra utiliser l'accès déjà existant.

◇ Justification du zonage de la Neuville



Pour cet espace bâti faisant parti de la commune de Champlat-et-Boujacourt, la zone U (constructible) est calquée sur l'espace déjà construit. Il n'y a aucune extension urbaine à prévoir et aucune dent creuse. Il est intéressant de noter la présence d'une coopérative viticole dans cette zone U.

◇ Tableau des surfaces

- La zone Urbaine de la Neuville fait 1ha71
- La zone Urbaine du « Château » fait 5530 m², le secteur dédié à l'activité fait 3500 m²
- La zone Urbaine de Champlat fait 9ha34
- La zone urbaine de Boujacourt fait 4ha21

Au total la zone urbaine fait 15ha81.

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets

14-Analyse des incidences des projets de développement sur l'environnement

L'analyse des incidences sur l'environnement de la nouvelle Carte Communale est donc réalisée au regard des travaux, aménagements et constructions prévus dans le cadre de ce projet.

♦ Nature des occupations du sol

La carte communale de Champlat-et-Boujacourt cherche un développement démographique raisonnée et maîtrisé. En effet, la commune dégage 1ha79 dents creuses comprises pour environ 1 logement par an sur 12 ans.

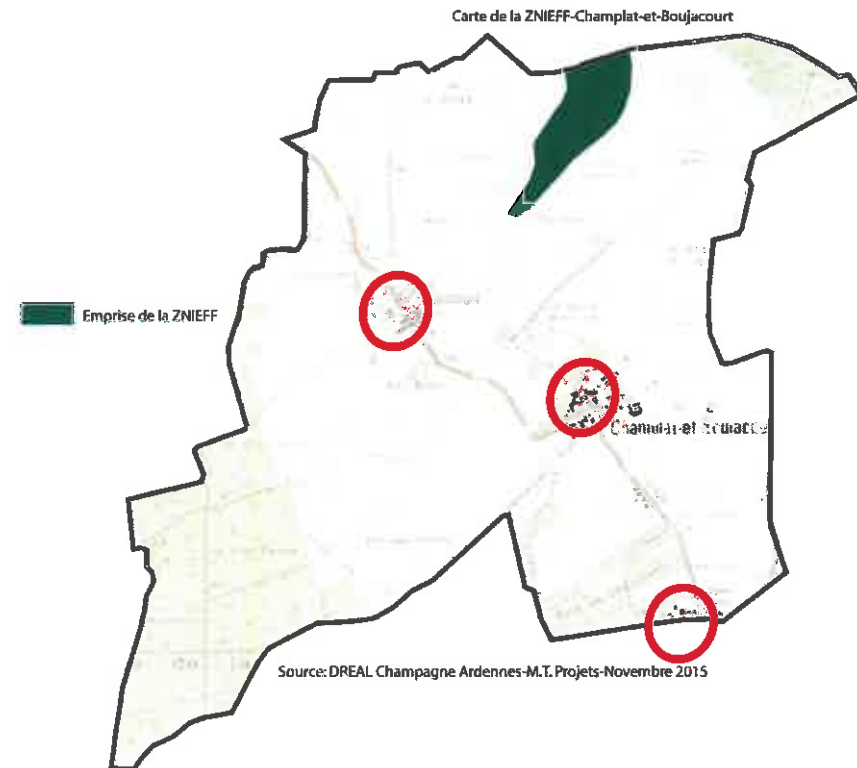
Les terrains classés en zone urbaine ne porte préjudice ni à la trame bleue ni à la trame verte définie par le SRCE comme le prouve les cartes ci-dessus. Ils occupent des terrains étant actuellement des champs cultivés, des jardins, des friches, etc. Ils se situent également à bonne distance des espaces humides du marais protégé en ZNIEFF. Ils ne rompent pas de continuités écologiques.

La commune a pris le parti de s'appuyer sur les rues existantes, aucun lotissement ne sera créé. De ce fait les nouvelles constructions s'intégreront normalement dans le paysage bâti sans créer de rupture avec le paysage environnant.

Le projet en secteur d'activité au « Château » est un bâtiment de stockage, il sera sur les propriétés du porteur de projet. Il sera réalisé sur des terres agricoles. Ce projet lui permet de développer son activité économique. Il n'a aucune incidence sur l'environnement ou le paysage.

♦ Incidence sur la trame verte

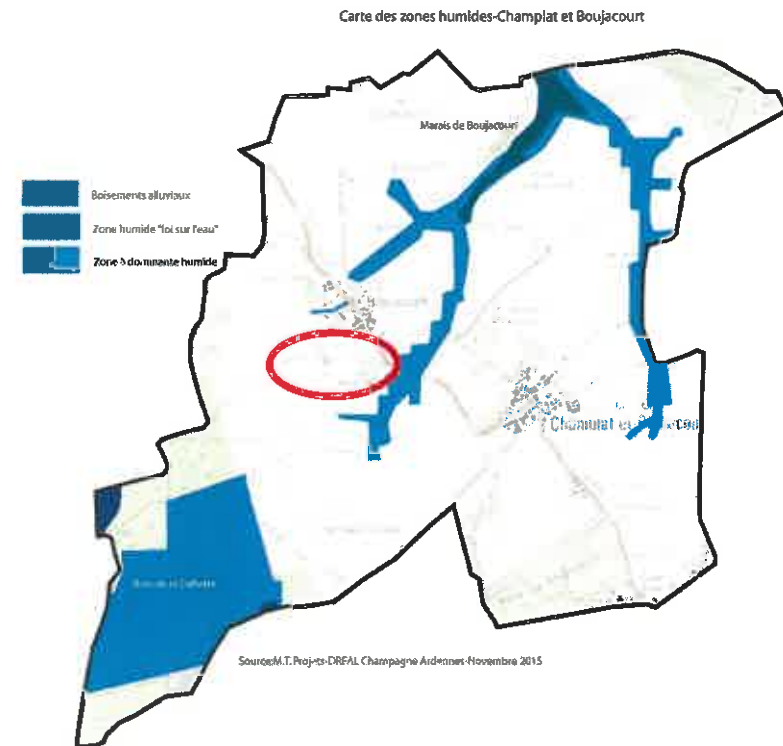
Aucune incidence de la carte communale sur la trame verte. Les espaces bâtis sont éloignés de la ZNIEFF et du Bois de la Cohette. L'écart de la Neuville n'a aucune extension de prévue donc sa cartographie n'a aucun impact sur la trame verte.



◇ Incidence sur la trame bleue

L'espace bâti de Boujacourt est concerné par une zone humide passant au sein de l'espace bâti. Elle est matérialisée par un ruisseau busé en souterrain et débouchant sur un lavoir. La commune a décidé de classer une partie des terrains de Boujacourt en zone U (constructible). Cela n'a aucun impact sur cette zone humide puisque le ruisseau est busé et il existe déjà des constructions telles que des garages.

Pour les autres ruisseaux, ils se situent dans l'espace agricole et/ou forestier, la carte communale n'aura pas d'impact sur eux.



En conclusion, la réalisation de la carte communale ne générera pas d'incidences notable sur les zones protégées et/ ou les zones humides reconnues pour leur importance particulière pour l'environnement.